

République du Sénégal  
Un Peuple – Un But – Une Foi

-----  
**Primature**  
-----



**Rapport sur l'état d'avancement des activités  
du MCA Sénégal (au 10 décembre 2014)**

---

**Réunion du Conseil de Surveillance du 23 décembre 2014**

## Etat d'avancement de la réalisation des projets

### I. **Projet Irrigation et Gestion des Ressources en Eau**

Le projet Irrigation et Gestion des Ressources en Eau prévoit la réalisation des sous-activités suivantes :

- Réaliser le schéma hydraulique du Delta dans ses composantes Adduction et Drainage (Sous-activité Delta). Il s'agit de réhabiliter tous les défluent naturels du Fleuve Sénégal de la zone, de compléter l'émissaire de drainage et tous les ouvrages connexes au système, dont la réhabilitation de la station de pompage de Ronkh et la station de relevage de Diama et
- Réaliser le périmètre pilote de Ngalenka d'une superficie de 440 ha (Sous-activité Podor).

#### **1.1 Sous-activité Delta**

La sous-activité Delta comprend 4 lots de travaux :

##### **1.1.1 Lot 1 - Ouvrages sur les adducteurs du Delta (Marché MCA-S/IWRM/2012/055)**

- Entreprise : CONDURIL ENGENHARIA SA ;
- Montant des travaux : 6 893 369 471 FCFA ;
- Délai d'exécution : vingt-deux (22) mois, du 21 Janvier 2013 au 21 Novembre 2014. Extension du délai jusqu'au 19 Décembre 2014 ;
- Délai déjà consommé : 22 mois soit 98 % ;
- Exécution physique en Mi-Décembre 2014 : 99 % sur une planification de 100 % ;

Le lot 1 a été prolongé d'un mois ce qui ramène le délai contractuel au 19 Décembre 2014. La réception provisoire de ce lot sera prononcée le 17 Décembre 2014. Une petite réserve a été notée suite à la hauteur des pelles de l'Ouvrage de Ronkh, autrement tous les ouvrages sont fonctionnels.

##### **1.1.2 Lot 2 – travaux de terrassement au niveau des adducteurs (Marché MCA-S/IWRM/2013/019)**

- Entreprise : CONDURIL ENGENHARIA SA ;
- Montant des travaux : 29 151 797 996 FCFA ;
- Délai d'exécution : vingt-six (26) mois, du 21 Mai 2013 au 21 Juillet 2015 ;
- Délai déjà consommé : 18 mois soit 70 % ;
- Exécution physique en Mi-Décembre 2014 : 64 % sur une planification de 73 %.

Avec la reprise des quarts de nuit par l'entreprise, les rendements actuels sur les déblais en eau, bien que suffisants pour terminer les travaux dans les délais, seront accrus. Concernant les remblais compactés, le renforcement de l'entreprise par des sous-traitants est en cours pour atteindre la cadence de 5000 m<sup>3</sup>/j minimum et terminer dans les délais contractuels.

Le risque de terminaison dans les délais contractuels existe mais cela pourrait être corrigé rapidement avec la mobilisation du dernier sous-traitant sur les remblais.

##### **1.1.3 Lot 3 - Travaux de terrassement au niveau de l'Emissaire (Marché MCA-S/IWRM/2013/020)**

- Entreprise : Groupement RAZEL BEC / SOGEA SATOM ;
- Montant des travaux : 31 853 764 457 FCFA ;
- Délai d'exécution : vingt-six (26) mois, du 28 Mai 2013 au 28 Juillet 2015 ;
- Délai déjà consommé : 18 mois soit 68 % ;
- Exécution physique à en mi-Décembre 2014 : 71 % sur une planification de 73 %.

Les simulations faites sur la base des cadences observées à ce jour permettent d'achever les travaux dans le délai contractuel de juillet 2015. Toutefois, pour se prémunir des risques et en guise de renfort, le groupement Sogea/Satom travaille actuellement de nuit et les week-ends pour les travaux de déblai en eau. Cette situation est favorable à l'achèvement dans les délais car les dispositions similaires prises avant la période hivernale avait permis de doubler la cadence de production.

- Essais de compacité effectués sur les différentes couches de remblais des digues : 1487 ;
- Nombre d'essais effectués après rejet de réception due aux malfaçons et autres : 120 ;
- Taux d'échecs : 8.07% ;
- Essais de compacité effectués sur les différentes couches des remblais techniques de 4 ouvrages : dont 3 sur le CCRG OH N°1 PK 2+800, OH N°2 PK 4+356 et OH N°3 PK 8+199, 1 sur le CCRD Siphon de TABA TREIZE PK 10+994 ;
- Essais de compression sur les éprouvettes bétons prélevés lors du coulage des éléments préfabriqués et/ou des parties d'ouvrages de franchissement, de prise et de bassin de dissipation : 14 dont 6 après 7 jours de cure et 8 à 28 jours d'âge.

#### **1.1.4 Lot 4 - Ouvrages au niveau de l'Emissaire du Delta (Marché MCA-S/IWRM/2013/013)**

- Entreprise : Groupement Eiffage SA / DLE Spécialités ;
- Montant des travaux : 5 933 193 721 FCFA ;
- Délai d'exécution : vingt (20) mois, du 10 Mai 2013 au 10 Janvier 2015 ;
- Délai déjà consommé : 19 mois soit 93,35 % ;
- Exécution physique en mi-Décembre 2014 : 100 % sur une planification de 94 % ;

La réception provisoire de ce lot sera prononcée le 19 Décembre 2014. L'Entreprise a terminé les travaux un mois avant la fin des délais contractuels. Ce qui constitue une belle performance.

#### **1.1.5 Supervision des travaux (Marché N°MCA-S/IWRM/2012/059) :**

La mission de contrôle (l'Ingénieur) de l'ensemble des travaux du Delta est assurée par le Groupement d'Ingénieurs Conseils EGIS EAU / IDEV IC. Le montant du contrat s'élève à 1 781 649 USD plus 1 456 856 753 FCFA.

L'Ingénieur a consommé environ 72 % du délai contractuel. Le temps d'intervention des experts permet un suivi des travaux jusqu'à la fin du Compact. Cependant, pour le suivi des entreprises qui travaillent la nuit et en fin de semaine, un avenant pour le renforcement de l'équipe de l'Ingénieur est en cours de validation.

Dans le cadre du contrôle des coûts des travaux et du suivi budgétaire du projet, un accostage du projet a été fait ce qui permet aujourd'hui de montrer que l'ensemble des travaux devrait être exécuté dans les fonds du Compact.

#### **1.1.6 Conclusions et recommandations**

Les jalons fixés en fin Décembre pour le projet IWRM à savoir la réception des travaux des lots 1 et 4 en Fin Décembre 2014 et arriver à un avancement des travaux de 70 % pour les lots 2 et 3 seront atteints excepté le lot 2 qui connaîtra un avancement de 65 %. Aujourd'hui, nous avons une bonne tendance pour réaliser le projet IWRM à 100 % à condition de maintenir les cadences de production.

- Les difficultés et les mesures à prendre pour remédier aux risques encourus se résument comme suit
- **Pour le Lot 1 :** Prévission de réception en mi-Décembre.
- **Pour le Lot 2 :** La sous-traitance d'une partie des travaux de remblai est en cours avec deux entreprises qui doivent apporter la progression suffisante à l'atteinte des objectifs dans les délais. Le risque encouru se situe donc sur la cadence qui sera suivie de près en relation avec l'Ingénieur. La cadence de préfabrication des bassins de dissipation est encore faible. Le risque de retard qui pèse sur cette tâche sera évité par un renforcement de moyen par l'entreprise et une accélération de l'implantation de ces bassins, des prises et passages busés.
- **Pour le Lot 3 :** Les rendements de remblai compacté peuvent être ralentis par le manque d'emprunts surtout pour le Djeuss. L'Entreprise devra aussi s'assurer de la disponibilité de suffisamment d'emprunts pour éviter des ruptures de matériaux d'autant plus que beaucoup d'emprunts ont été exploités lors des travaux des canaux compensateurs.

La reprise de ces travaux sur les érosions des talus fera l'objet d'une attention particulière de la part de l'Entreprise et de l'Ingénieur pour une bonne réhabilitation.

Sur le pompage relatif aux travaux de déblai en eau du Djeuss entre les pk 6.500 et 11, l'Entreprise devra effectuer un suivi **rigoureux sur la** qualité de l'eau au niveau des prises en aval (STS; AEP Mboubène, Réserve de Bango).

- Pour le Lot 4 : Prévion de réception en mi- décembre 2014.

### 1.2 Sous-activité Podor

- **1.2.1 Travaux d'aménagement et d'équipement de la cuvette de Ngalenka (Marché MCA-S/IWRM/2012/052) :**

- Entreprise : RC Construcoes / RC Sénégal ;
- Montant des travaux : 2 410 930 615 FCFA ;
- Délai d'exécution : quatorze (14) mois, du 06 Novembre 2012 au 06 Janvier 2014. Ces travaux ont été réceptionnés et le périmètre est mis en valeur pour la campagne agricole en cours.

Tous les travaux ont été réceptionnés depuis le 13 Mai 2014. L'ingénieur et l'entreprise se sont mobilisés sur le site, respectivement du 15 au 18 juillet et du 15 au 26 juillet 2014 pour accompagner les producteurs dans la mise en eau du périmètre. A cette occasion, l'ingénieur a formé les producteurs sur la gestion des ouvrages du périmètre ainsi que l'organisation du tour d'eau.

Le périmètre de Ngalenka est actuellement en exploitation avec le riz comme spéculacion sur la totalité de la superficie. Les premières récoltes ont eu lieu à partir de la deuxième quinzaine de novembre 2014.

- **1.2.2 Contrôle et Supervision des travaux (Marché N°MCA-S/IWRM/2012/051) :**

La mission de contrôle (l'ingénieur) des travaux a été assurée par STUDI International. Le montant du contrat s'élève à 333 186 400 FCFA.

Sur le plan financier, le décompte à l'achèvement a été payé ainsi que la restitution des montants de la retenue de garantie. Le montant final des travaux, y compris les travaux supplémentaires, est de 2 473 740 401 FCFA, soit 62 809 786 FCFA de plus que le montant du contrat de base ou 2,61 %.

L'ingénieur a livré le manuel d'entretien et de gestion du périmètre et le rapport d'achèvement.

Un PV de réception relatif à l'archivage des documents du projet a été signé avec le maître d'ouvrage et l'ingénieur a remis les dossiers physiques ainsi que les documents numériques. Les doubles des plans de récolement sont donnés à la délégation de podor et un PV a été également établi.

Durant cette période de garantie, il est prévu que l'ingénieur effectue une visite à la fin de la présente campagne d'hivernage pour recenser l'ensemble des dégradations et malfaçons constatées.

### 1.3 Activités transversales

#### 1.3.1 Mise en œuvre des activités de sécurisation foncière (LTS02)

- Montant total du contrat de base: US\$ 3 609 739,33
- Montant de l'Avenant N°1 : US\$ 265 459,38

Les activités panifiées ont été réalisées comme suit :

- **Activité 1 : Appui à la réorganisation foncière et à la délivrance des titres**

- **Cuvette de Ngalenka** : Culture du riz dans quasi 100 % du périmètre de la cuvette de Ngallenka.
- **Formalisation foncière dans les CL de la zone du projet MCA-S** : L'appui à la formalisation foncière constitue une des activités phare du LTS02 en termes de résultats et d'impacts par rapport aux indicateurs de MCA. La formalisation foncière a été reprise le 17 novembre 20014, à la suite de l'installation des nouvelles équipes municipales. Elle connaît une bonne progression du fait de l'engagement des autorités déconcentrées et locales. Elle se déroule aussi bien dans le Podor que dans le Delta. 20 stagiaires ont été recrutés par le groupement pour venir en appui aux experts. Au 6 décembre 2014, 994 parcelles ont été traitées : installations de parcelles

affectées, formalisations de parcelles ayant une tenure foncière traditionnelles, nouvelles demandes.

➤ **Activité 2 : Actualisation, mise en application et vulgarisation des outils de sécurisation foncière: POAS et CDI**

Les documents imprimés des POAS et de la CDI, les cartes et les outils de vulgarisation POAS (films, bandes dessinées, cartes, etc.) sont distribués dans les CL concernées. Les panneaux de marquage POAS sont posés dans les CL de la zone de Podor. La pose est entamée dans les CL du Delta depuis le 03 décembre 2014. Les commissions de zone de gestion POAS ont été redynamisées et des réunions périodiques sont tenues avec elles. Du fait des difficultés d'entretien des plantations faites pour revitaliser les points d'eau et marquer les parcours de bétail, le marquage avec des panneaux sera également appliqué pour ces espaces.

➤ **Activité 3 : Renforcement de capacité des acteurs**

Le troisième passage de la formation des Conseillers locaux, des services techniques, des autorités déconcentrées et des organisations de producteurs est bouclé en fin novembre 2014.

Les principaux modules étaient : genre et gouvernance foncière, SIG, GPS, Informatique et cartographie, Registre foncier et archivage, POAS et SIG, Manuel de procédures, OP et Gestion de conflits. Le troisième passage devra permettre de former les nouveaux élus issus des récentes élections locales.

Un atelier de mise à niveau sur l'acte III de la décentralisation a été tenu avec les maires, les autorités déconcentrées et les membres des comités d'usagers.

➤ **Activité 4 : Gestion, mise en application et mise à jour de la base de données géographique et socio foncière**

La formation sur le SIF a été tenue avec les principaux utilisateurs : Secrétaires municipaux et CADL. Le déploiement du SIF se fait au niveau des CL de la zone du projet MCA-S. L'équipe SIF travaille étroitement avec l'équipe chargée de la formalisation pour appuyer les Secrétaires municipaux à enregistrer les parcelles dans le SIF et mettre à jour les registres fonciers et registres des demandes.

➤ **Activité 5 : Mise en application, institutionnalisation et vulgarisation des Registre fonciers du Manuel de procédures et fonctionnalités des organes d'appui à la sécurisation foncière**

L'appui aux CTASF et aux commissions de gestion des conflits se poursuit, selon le calendrier prévu, dans les CL de Delta et de Podor.

Les outils fonciers : registres fonciers, livres fonciers sont en phase test dans les CL de la zone du projet. Un consultant pour la capitalisation des activités foncières va être recruté par MCA-S, des ateliers seront organisés au Nord et au niveau national afin de partager tous ces outils de sécurisation foncière.

● **Contraintes**

- La formalisation de toutes les 3500 demandes d'affectation prévues risque d'être contraignante du fait des délais courts restants du contrat (3 mois). Pour anticiper ce risque, une réunion s'est tenue entre la DFRI et la Direction du Groupement FIT Conseil-SONED Afrique-CIRAD. Cette réunion a permis de dégager une stratégie globale pour atteindre les objectifs durant les 4 mois restants du contrat. C'est ainsi qu'un personnel supplémentaire (20 Stagiaires) est prévu en appui par le groupement, une priorisation par CL sera faite, etc.
- La maîtrise complète de toutes les fonctionnalités du SIF, l'appropriation et l'utilisation correcte par les utilisateurs (Risque est lié à l'utilisation du SIF pendant une durée favorisant sa maîtrise par les usagers avant la fin du contrat LTS02) : La phase d'appui garanti planifiée permettra d'assister les utilisateurs dans la maîtrise de l'outil SIF. En plus la grande vague de formalisation foncière constitue un moyen utile pour les secrétaires municipaux de mieux comprendre le fonctionnement du SIF. D'autres mesures techniques sont prises pour faciliter le fonctionnement

du SIF : mise à jour des ordinateurs, changement de postes, etc... Pour la désignation de personnes dédiées, ~~les nouvelles~~ autorités sont conscientisées sur la question et le suivi sera fait pour les 2 CL qui restent (Ndiayenne Pendao et Gamadji saré).

- Le dernier risque est relatif à la pérennité des marquages des zones POAS, notamment les panneaux métalliques et le reboisement des couloirs de bétail : Des comités de gestion sont formés pour y veiller et un travail de sensibilisation auprès des CL est en train d'être mené afin de conscientiser les élus sur cet aspect de pérennisation. Des CL ont déjà pris l'engagement de prendre en charge les Commission locales POAS.
  - Le risque principal à la fin du contrat est lié à la pérennisation des outils mis en place dans les communes. Il s'agit d'outil nouveau dans un contexte nouveau de l'acte III de la décentralisation qui requiert un changement de comportement de la part des acteurs utilisateurs (transparence, équité...). Les formations adéquates ont été dispensées à ces acteurs utilisateurs de ces nouveaux outils et systèmes de gestion du foncier. Pour chaque activité un cadre institutionnel de pérennisation est mis en place. Il est également envisagé un 2<sup>e</sup> avenant au contrat LTS02, durant 5 mois afin de prendre en charge tous ces risques.
  - La table ronde sur les opportunités de partenariat et d'investissement dans la zone de Ngallenka/Podor, organisée par MCA Sénégal par le biais de la Cellule d'Appui à MCA Sénégal, en collaboration avec le Ministère chargée des investissements a donné un début de réponse à ces contraintes. En effet des opérateurs se sont engagés à acheter toute la production et les banques ont pris l'engagement d'assurer le financement des campagnes agricoles et d'appuyer à la fourniture de matériel agricole. Ces engagements nécessitent un suivi pour leur formalisation.
- **Prochaines étapes**
    - Suivi de la commercialisation de la production en riz des GIE dans la cuvette de Ngallenka et de la deuxième campagne ;
    - Poursuite du processus de formalisation foncière ;
    - Poursuite du processus de marquage des zones de gestion, pistes de bétail, cours d'eau, dans le Delta et animation et vulgarisation du POAS dans les CL concernées ;
    - Poursuite de l'accompagnement des CL pour l'utilisation des outils de sécurisation foncière et Formalisation des documents fonciers ;
    - Appui-garanti des autres Collectivités locales, pour l'utilisation du DIF ;
    - Poursuite de l'appui aux CTASF et aux organes de gestion des conflits ;
    - Déroulement des activités de capitalisation des activités foncières ;
    - Avenant 2 au contrat LTS02.

### **1.3.2 Activités de mise en œuvre de la gestion environnementale et sociale dans le cadre du projet irrigation et de gestion des ressources en eau**

#### **1.3.2.1 Réhabilitation des adducteurs et terrassement de l'émissaire dans le delta (lot 2 et lot 3)**

##### **a. Suivi de la mise en œuvre du PAR**

###### **a1. Gestion des réclamations**

À la date du 31 octobre 2014, le nombre de réclamations s'élève à 543, réparties comme suit :

- ✓ 63 pour le Lot 3 et
- ✓ 480 pour le Lot 2.

Sur les 543 réclamations enregistrées, 358 sont non fondées, 76 sont recevables, 89 en cours de traitement et 20 sont en cours de traitement par les entreprises Conduril (17) et Razel (3).

		A traiter avec RAZEL	A traiter avec CONDURIL	En cours	Cas non avérés	Cas avérés	Total	
LOT 3	Emissaire Djeuss	2	0	14	2	10	28	63
	Canaux Comp. Rd & Rg	1	0	7	26	1	35	
LOT 2	Gorom amont	0	7	4	153	8	172	480
	Kassack	0	3	11	160	4	178	
	Ngalam	0	2	8	2	19	31	
	Lampsar amont	0	3	14	8	10	35	
	Lampsar aval	0	1	16	1	21	39	
	Lampsar médian	0	1	15	6	3	25	
Total :		3	17	89	358	76	543	

#### **a2. Situation des ententes individuelles additionnelles**

73 ententes ont été signées sur les 76 vérifiées et déclarées recevables et concluantes. 12 ententes ne sont pas encore signées dont les 2 nécessitant une vérification sur le terrain et 1 concernant une PAP résidant à Dakar.

#### **a.3 Situation du paiement des compensations additionnelles**

Sur le Lot 2, 37 PAP ont reçu leurs compensations pour un montant global de 47 341 168 FCFA.  
Sur le Lot 3, 4 PAP ont reçu leur compensation pour un montant global de 67 5000 FCFA.

#### **a4. Difficultés rencontrées et mesures de mitigation**

Dans le traitement des réclamations et le paiement des compensations dues, l'équipe de la mise en œuvre s'est confrontée aux difficultés ci-dessous :

- L'injoignabilité des PAP qui sont très mobiles et ne disposant pas de contacts téléphoniques, et ;
- La lenteur dans le traitement des sept réclamations avérées soumises à compensation à l'Entreprise Conduril.

Toutefois, des stratégies ont été développées pour contourner ou mitiger ces différentes difficultés. Il s'agit, entre autres :

- Des visites à domiciles pour signer les ententes,
- La mise à contribution de l'Ingénieur pour le suivi et la diligence dans le traitement des réclamations soumises à l'Entrepreneur.

#### **a.5 Perspectives**

Pour la continuité de la mise en œuvre, les activités suivantes seront réalisées :

- le traitement des réclamations en cours ;
- la signature des ententes avérées ;
- le suivi avec l'Ingénieur, du traitement des réclamations soumises à l'Entreprise ;
- signifier aux PAP dont les réclamations ne sont pas fondées l'état de leur dossier.

**b. Suivi de la mise en œuvre des mesures de réinstallation**

**b.1 État d'avancement des structures de remplacement**

• **Reconstruction des concessions et infrastructures sociales**

La reconstruction des concessions vient d'être entamée sur le lot 2. Cependant, des progrès sont notés dans la construction de l'école de Souloul. Pour cette dernière, la construction des murs est achevée.

Tableau sur l'état d'avancement de la construction des structures de remplacement sur le lot 2 Delta

Désignation	Fouilles	Fondations	Chainage bas	Élévation	Chainage haut	Dalle	Enduits	Menuiseries	Peinture	Clôture	Nbre de pièces
Ecole souloul	100%	100%	100%	100%	100%	0%	0%	50%	0%	60	6 salles de classes, 1 bloc administratif et 2WC
Mbarka Diop	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
Yacine Diop	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
Mamadou Doumbouya Diop	100%	100%	100%	60%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
Saloum Fall	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
Mame Diop	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
Djiby Diop	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
Almamy Aidara	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
Mamy Kaleta	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
Mamady Saouda	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
Youssouf Kampo	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	

Quant au lot 3, l'état d'avancement des reconstructions est satisfaisant. Le pourcentage du niveau d'avancement de la construction des différentes structures se présente comme suit :

- 59 % pour les concessions ;
- 87 % pour l'école de Taba Treich ;
- 52 % pour la tannerie de Amoura ;
- et la construction de la case de santé est à 100 %, donc achevée.

Par contre, la construction de la tannerie de Mboubéne n'a pas encore débuté.

Tableau sur l'état d'avancement de la construction des structures de remplacement sur le lot 3 Delta

Désignation	Fouilles	Fondations	Chainage bas	Elévation	Chainage haut	Dalle	Enduits	Menuiseries	Peinture	Clôture	Nbre de pièces
ECOLE DE TABA TRIECH	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	6 classes ,2 bureaux et toilettes
CASE DE SANTE TABA TRIECH	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	Pas de clôture	bâtiment et toilettes
AMADOU Ba représentant HABA D'A	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	Pas de clôture	1 pièce et toilette
ROUGUIETOU BA	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	50%	50%	Pas de clôture	1 pièce, salle de bain et véranda
ASSANE BA	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	Pas de clôture	3 chambres, 2 salles de bains, véranda et cuisine
ALY BA	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	Pas de clôture	2 chambres, 2 salles de bain et cuisine
MAKHITAR BA	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	50%	50%	Pas de clôture	1 chambre et véranda
ABDOU BA	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	50%	50%	Pas de clôture	4 pièces ,2 toilettes et cuisine
KALIDOU BA	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	50%	0%	Pas de clôture	2 pièces ,2 toilettes et cuisine
MALICK BA	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	50%	50%	Pas de clôture	1 pièce et véranda
MAMADOU BA	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	50%	50%	Pas de clôture	3 pièces ,2 toilettes et cuisine
DJIBY BA	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	Pas de clôture	1 chambre et salle de bain

Désignation	Fouilles	Fondations	Chainage bas	Élévation	Chainage haut	Dalle	Enduits	Menuiseries	Peinture	Clôture	Nbre de pièces
YACINE BA	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	Pas de clôture	1 pièce et véranda (toilette pas encore construite)
TANNERIE AMOURA	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	50%	0%	Pas de clôture	36 bassins prévus et travaux et 24 réalisés à ce jour soit 66 pour cent
TANNERIE MBOUBENE	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	Pas de clôture	0 %

• **Reconstruction des bassins de dissipation**

La reconstruction de 4 bassins est en cours et celle de 11 bassins est achevée, sur le lot 3. Tous ces bassins sont sur le Canal Compensateur Rive Droite.

Sur le lot 2, les travaux n'ont pas encore démarrés. Cependant, la tenue de deux séances de travail par l'Ingénieur et l'équipe PAR a abouti à la sélection de 180 bassins et prises d'eau dont 68 issus du PAR.

		PAR / Bassin	Prise d'eau	Total
Canal	GOROM AMONT	31	30	61
	GOROM AVAL	0	3	3
	LAMPSAR AMONT	25	62	87
	LAMPSAR AVAL	8	11	19
	NGALAM	4	6	10
<b>Total</b>		<b>68</b>	<b>112</b>	<b>180</b>

Dans les Addenda au PAR final, les bassins et prises d'eau sont pris en compte dans les DAO. Le même travail sera fait sur le Kassack Nord et Sud en attendant le travail préliminaire du chargé de projet avec le CA de la SAED.

Sur le lot 3 Delta, l'état d'avancement de la construction des bassins est ci-dessous représenté :

#	Canal	Rive	Type d'équipement	Coordonnées X	Coordonnées Y	observation
1	CCRD	RG	Bassin	355552	1792178	100%
2	CCRD	RG	Bassin	355687	17920704	100%
3	CCRD	RG	Bassin	355908	1793894	EN COURS
4	CCRD	RG	Bassin	355915	1794050	EN COURS
5	CCRD	RD	Bassin	355926	1794707	EN COURS
6	CCRD	RG	Bassin	355944	1795172	100%
7	CCRD	RG	Bassin	356000	1795472	100%
8	CCRD	RG	Bassin	356114	1795944	100%
9	CCRD	RG	Bassin	355270	1796325	EN COURS
10	CCRD	I	Bassin	356445	1796725	EN COURS
11	CCRD	RG	Bassin	355354	1791836	100%
12	CCRD	RG	Bassin	354945	1798878	100%
13	CCRD	RG	Bassin	354678	1790276	100%
14	CCRD	RG	Bassin	354266	1789394	100%
15	CCRD	RG	Bassin	353854	1788510	100%

**b.2 Etat d'avancement des APS sur les terres de remplacement**

Les parcelles de remplacement ont été identifiées et une visite organisée avec les 3 PAP bénéficiaires. L'aménagement du site a démarré et la fin des travaux prévue en fin novembre 2014. Avec ce schéma, les PAP seront réinstallés en décembre 2014.

**b.3 Suivi de la planification**

Les activités planifiées au cours de ce mois étaient :

- Gestion des réclamations liées aux PAR ;
- Gestion des réclamations liées aux travaux ;
- Aménagement des terres de remplacement ;
- Signatures des ententes ;
- Suivi des paiements ;
- Suivi de la reconstruction des structures de remplacement.

En termes de réalisation, les activités sont :

- les réclamations liées au PAR sont traités même si certaines d'entre elles sont encore en cours de traitement ;
- La gestion des réclamations liées aux travaux se poursuit ;
- Les ententes des PAP pour lesquelles les dossiers sont finalisés ont été signées ;
- Le Suivi des paiements se poursuit ;
- Suivi de la reconstruction des structures de remplacement est en cours.

**b.4 Difficultés rencontrées et mesures de mitigation**

- la mise en œuvre n'a pas rencontré de difficultés majeures.

### **b.5 Activités en perspectives**

- Préparer l'installation des PAP sur les terres aménagées courant décembre 2014 au plus tard ;
- délimiter les parcelles des PAP et les appuyer pour mise en pratique d'une culture de contre saison en fin novembre ;
- Suivre la reconstruction des équipements et structures de remplacement.

### **c. Suivi / accompagnement des PAP et groupes vulnérables**

Le consultant MSA avait planifié la préparation des microprojets type par secteur :

- o Finalisation des enquêtes d'identification des besoins d'appui des PAP vulnérables,
- o Elaboration et finalisation des micros – projets des PAP vulnérables,
- o Finalisation des dossiers des groupes vulnérables pour les demandes de financement des microprojets.

Parmi les activités planifiées, la finalisation des enquêtes d'identification des besoins d'appui des PAP vulnérables a été réalisée. Ainsi, cette activité a touché 148 PAP, cf. Tableau ci-dessous :

	<i>Biefs</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>
<i>Lot 2</i>	<i>Gorom Amont</i>	28	4	32
	<i>Lampsar Amont</i>	8	2	10
	<i>Lampsar Aval</i>	20	6	26
	<i>Lampsar Médian</i>	5	1	6
	<i>Ngalam</i>	6	0	6
	<i>Kassack</i>	7	2	9
<i>Lot 3</i>	<i>Emissaire Djeuss</i>	16	3	19
	<i>Canaux compensateurs rive gauche et droite</i>	36	4	40
	<i>Total =</i>	126	22	148

### **c.1 Difficultés rencontrées et mesures de mitigation**

Dans le traitement des réclamations et le paiement des compensations dues, l'équipe de la mise en œuvre s'est confrontée aux difficultés ci-dessous des PAP, plusieurs d'entre elles n'ont pas de contacts téléphonique) :

- la mobilité des PAP, certaines PAP sont en voyage et ;
- Le décès des PAP survenus au cours de la mise en œuvre.

Les mesures de mitigation suivantes ont été mise en œuvre pour pallier les difficultés rencontrées :

- Visites à domicile et dans les champs ;
- Recours à la base de données des PAP vulnérables pour en sélectionner d'autres qui répondent aux critères retenus.

### **c.2 Activités en perspectives**

- Stabiliser la base des 148 vulnérables ;
- Finaliser la formation des PAPV courant décembre 2014 ;
- Finaliser les micros projets dans la première semaine du mois de janvier 2015 ;
- Elaborer les dossiers d'entente des PAP vulnérables ;
- Faire signer les ententes à la fin janvier 2015 ;
- Appui à la récupération des financements et la mise en œuvre des microprojets entre février et mars 2015.

### **1.3.2.2 Aspects environnementaux et de santé et sécurité des travaux :**

- MCA Sénégal envisage de compléter la situation de référence du point de vue environnemental, notamment en déterminant l'état de référence de la qualité des eaux dans le Delta avant la mise en service des nouvelles infrastructures réalisées dans le cadre du projet Irrigation et Gestion des Ressources en eau. Un consultant sera engagé à ce titre.
- En matière de santé et sécurité des travaux, on peut résumer ce qui suit :

- La signalisation s'est améliorée avec le renforcement des porteurs de drapeaux et la mise en place de panneaux à l'entrée et la sortie des villages. Il convient également de noter qu'au niveau des zones dangereuses, des drapeaux rouges sont mis en place pour signaler les zones à risques.
- La formation du personnel se poursuit via les ¼ HSS et le programme VIH/SIDA et maladies hydriques.
- Des visites conjointes entre le Maître d'Ouvrage, l'ingénieur et l'entrepreneur réalisées sur le lot 2 ont permis de déceler des manquements sur la gestion des aspects sécuritaires de l'entrepreneur pour les travaux assurés par le sous-traitant ERB. Ainsi, un plan d'action a été mis en place et suivi par l'ingénieur afin de corriger les écarts notés.
- Les risques les plus importants sur ce lot sont les travaux à proximité de l'eau et dans l'eau. De ce fait en plus du dispositif mis en place (dotation des conducteurs d'amphibies de gilets, présence de bouées...), une formation en secourisme dans l'eau a été tenue par les sapeurs-pompiers pour une meilleure prise en charge de ce volet. Cette formation sera renforcée pour les travaux de nuit.
- La dernière mission ESA effectuée sur le lot 3 en présence du bailleur n'a enregistré aucune non-conformité, néanmoins le suivi se fait tous les jours. Les programmes de formation et de sensibilisation se poursuivent sur le terrain avec le personnel du groupement et les populations riveraines
- Pour le lot 4, le chantier tire vers sa fin et l'entrepreneur a une bonne maîtrise des risques liés à la réalisation des travaux.

### 1.3.2.3 Mesures de Sauvegarde Sociale

Le sous-projet «Mesures de Sauvegarde Sociale» visait par la mise en place de garderies communautaires à compléter et à renforcer les interventions du Projet d'Irrigation et de Gestion des Ressources en Eau, pour impulser le pouvoir économique des femmes de la zone d'emprise du projet irrigation.

- Une ONG a été engagée pour la maîtrise d'œuvre sociale. Son ordre de service de commencer les prestations a été émis le 30 septembre 2014 conformément à la planification et le personnel technique de l'ONG s'est effectivement mobilisé dans les délais. Une mission de prise de contact a été organisée dans les localités cibles. Avec la participation de MCA-Sénégal, l'ONG a pris contact avec les communautés bénéficiaires, les élus locaux, les autorités administratives et les services techniques impliqués dans la prise en charge de la petite enfance ou le développement communautaire : l'Inspection de l'Education et de la Formation (IEF), le Service Départemental du Développement Communautaire (SDDC), l'Agence Nationale de la Petite Enfance et de la Case des Tout-Petits (ANPECTP), Agence d'Exécution Communautaire (AEC) impliquées dans le Programme de Renforcement Nutritionnel ( PRN), Centre d'Appui au Développement Local (CADL), les districts sanitaires et les services des Eaux et Forêts. Au niveau central, des rencontres se sont tenues avec les responsables nationaux de l'Agence Nationale de la Petite Enfance et de la Case des Tout-Petits (ANPECTP) et de la Cellule de lutte Contre la Malnutrition (CLM). Ces rencontres avaient pour but d'introduire l'ONG, mais surtout de jeter les bases du cadre de collaboration entre les structures impliquées dans la mise en œuvre. Ainsi, à la suite de ces rencontres, sous l'impulsion de l'administration territoriale, des Comités Départementaux de Développement (CDD) ou CDD restreints se sont tenus, dans chacun des départements (PODOR, DAGANA et SAINT-LOUIS), pour discuter de l'intervention des différents acteurs dans le cadre de l'accompagnement social. La période allant du 20 octobre au 10 novembre 2014 a été retenue pour ces rencontres qui se sont tenues conformément au calendrier élaboré.

Pour la gestion de la Mission, deux bureaux sont installés par l'ONG (DAGANA et SAINT-LOUIS). Le rapport de démarrage a été transmis le 15 octobre 2014 à MCA Sénégal pour révision. Il prend en compte l'ensemble des activités liées au début de la mission de l'ONG. Le premier rapport mensuel est déjà soumis le 10 novembre 2014 pour approbation.

Conformément à la planification, l'ONG a procédé, du 18 au 21 novembre 2014, à l'opération de diagnostic des garderies communautaires existantes et des structures communautaires à l'initiative de ces structures. Ce travail était un préalable à la phase de structuration et de dynamisation des organes de gestion communautaire qui s'est déroulée du 01 au 06 décembre 2014. Les animateurs communautaires sont déjà recrutés et répartis sur les sites pour la mise en

œuvre des activités. En conformité avec le planning établi, le rapport relatif à cette activité doit être livré dans la première quinzaine du mois de décembre 2014.

Le 03 décembre 2014, MCA Sénégal a reçu un message du MCC annonçant sa décision de ne pas continuer l'activité à cause des retards cumulés dans l'élaboration et la finalisation de l'APD par le groupement CAUS/TRANSECOR et des risques à ne pas réaliser cette activité dans le délai du Compact.

- Le groupement CAUS/TRANSECOR a également été engagé pour finaliser l'étude Avant-Projet Détaillé des garderies communautaires et assurer la supervision leurs travaux de construction. Malheureusement, ce groupement a cumulé beaucoup de retard dans l'élaboration de l'étude APD, ce qui a provoqué l'arrêt de l'activité du côté du partenaire MCC.
- MCA Sénégal est en phase de résiliation des contrats de ces prestataires pour cause de cet arrêt de l'activité « Mesures de Sauvegarde Sociale.

#### 1.3.2.4 Activité Laboratoire Genre de L'Université

- Les étudiants doctorants du laboratoire Genre de l'Université de Dakar, ont démarré leurs activités de terrain à travers une pré enquête en vue d'établir une situation de référence au niveau du pont de Ndioum et ce, en mettant l'accent sur la situation et les conditions de vie des populations avant l'ouverture du pont de Ndioum, il s'est agi pour eux de :
  - Pré tester les outils de collecte de données ;
  - Recenser les produits existants et collecter les prix auprès des marchés, des boutiques et des loumas de la localité ;
  - Collecter des informations auprès des catégories spécifiques comme les passeurs des pirogues ;
  - Collecter des informations auprès des enseignants et des élèves ;
  - Collecter des informations auprès des autres catégories ;

La phase d'enquête proprement dite démarrera en janvier 2015 et consistera à élaborer une situation de référence du pont de Ndioum, afin de permettre de procéder à une pré-évaluation de l'impact du pont sur des cibles bien déterminées vers la fin du Compact.

- Une autre équipe d'enquêteurs est pressentie pour travailler sur la situation de référence de la cuvette de Ngallenka. Avec l'affectation des parcelles de la cuvette de Ngallenka et l'accès au crédit de toutes les femmes bénéficiaires, la campagne rizicole s'est déroulée convenablement et les femmes sont en train de faire leur première récolte et de bons rendements sont attendus. Actuellement une équipe d'étudiants du Labo Genre est sur le terrain pour tester les outils et recueillir les premières impressions des femmes au moment de la récolte.

#### 1.3.2.2 Projet d'aménagement de la cuvette de Ngallenka

##### a. Suivi de la mise en œuvre du PAR

Les activités de mise en place des compensations sont déjà bouclées et les PAP sont toutes réinstallées.

Aucune réclamation n'est en cours.

Le travail d'installation des PAP effectué par l'expert SIG a révélé l'existence de 37 femmes PAP installées sur l'aménagement. Elles occupent une superficie de 11,31 %, soit 15 % des aires affectées au PAP.

GIE	SUPERFICIE FEMMES	SUPERFIE HOMME	TOTAL
BEEBA HIWIRG0	7,36	38,10	45,46
BEEBA HIWIRG0 2	0,21	10,45	10,66
NGORODJI	2,13	7,35	9,48
WENDOU GOULAJI	1,60	6,48	8,08
<b>SUPERFICIE TOTALE</b>	<b>11,31</b>	<b>62,37</b>	<b>73,68</b>

##### b. Suivi de la mise en œuvre des mesures de réinstallation

Compte tenu du fait que la réinstallation des PAP exploitants agricoles est effectuée dans le nouvel aménagement, les activités de réinstallation concernent les PAP ménages de concessions.

### **b.1 Etat d'avancement des activités d'assistance et d'accompagnement aux PAP vulnérables**

Suite à une recommandation du MCA-SN, il a été procédé à une harmonisation de l'étude sur l'approfondissement de la vulnérabilité avec l'UMO Ndioum à travers des séances de travail qui ont abouti à une révision de critères de vulnérabilité et de la grille d'évaluation.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent les activités réalisées à savoir :

- l'établissement de la base des PAP potentiellement vulnérables au nombre de 40 ;
- l'évaluation de la vulnérabilité au moyen de la nouvelle grille d'évaluation ;
- l'identification des PAP vulnérables au nombre de 31 ;
- la tenue d'une réunion d'information élargie aux membres des GIE Beeba et 6B ;
- la rencontre restreinte avec les PAP vulnérables qui a abouti à un accord sur le type de projet choisi et les aspects à financer par MCA-Sénégal ; à un engagement individuel de chaque PAP à utiliser l'appui mis à sa disposition exclusivement pour financer les aspects spécifiques ciblés pour le microprojet auquel il est destiné, de faciliter les tâches aux représentants de MCA-Sénégal dans l'exécution de leurs missions de contrôle ;
- l'établissement du diagnostic des besoins des PAP vulnérables ;
- la séance de partage sur l'entente et la fiche PAP destinées aux PAP vulnérables dans le cadre de la constitution de leur dossier en vue de bénéficier d'un appui financier du MCA-Sénégal ;
- les rencontres tenues avec les autorités administratives et les responsables des services techniques pour les informer de l'état d'exécution de l'étude sur la vulnérabilité.

A la date actuelle, toutes les ententes avec les PAPV ont été signées. Ainsi, les dossiers sont en cours de finalisation afin que l'appui de MCA-Sénégal puisse être mis en place avant décembre 2014.

### **b.2 Perspectives**

Les activités suivantes sont érigées en perspective :

- l'établissement des ententes et fiche PAP pour les PAP vulnérables ;
- la signature des ententes individuelles des PAP vulnérables ;
- la finalisation de la constitution des dossiers des PAP vulnérables ;
- la formalisation des appuis financiers alloués aux PAP vulnérables ;
- l'accompagnement des PAP vulnérables dans la mise en œuvre de leurs activités génératrices de revenus ;
- le suivi de la mise à disposition des appuis financiers ;
- le suivi de la mise en œuvre des activités initiées par les PAP vulnérables.

## **1 Projet de Réhabilitation des Routes**

L'objectif global du projet vise :

- à améliorer le niveau de service de l'infrastructure routière ;
- à faciliter la circulation des personnes et améliorer les échanges commerciales ;
- à contribuer de manière significative à la réduction de la pauvreté des populations des localités traversées par la route ;
- à établir les mesures d'atténuation d'impacts et ;
- faciliter la mise en œuvre du Plan d'Action de Réinstallation et de sécurité.

## 2.1 Au Nord - Route Nationale N°2 de Richard Toll à Ndioum (122 km)

### 2.1.1 Travaux routiers Richard - Toll à Ndioum (122 km)

La réhabilitation de la route se fait avec les normes de la CEDEAO en la matière. Ainsi, il sera mis en place :

- une chaussée de 10,20 mètres de large ;
- des accotements revêtus en enduits superficiels de 2x1, 5 m de part et d'autre ;
- un revêtement de 7,20 m en béton bitumineux sur 5 cm d'épaisseur ;
- En résumé :

Désignation	Nombre de voies	Largeur de chaussée (m)	Largeur d'accotement (m)	Largeur Plateforme (m)
Section courante	1x2	2x3, 6	2x1, 5	10,2
Traversée d'agglomérations	1x2	2x3, 6	2x2	11,2
Traversée de N'Dioum	2x2	2x5, 5	2x1, 75	14,5

- Entreprise : Groupement CSE / SOSETER ;
  - Montant des travaux : 27 529 035 705 471 FCFA ;
  - Délai d'exécution modifié : Vingt-quatre (24+2,5) mois, du 14 Janvier 2013 au 31 Mars 2015 ;
- Les travaux ont connu un avancement physique de 91 % pour un délai contractuel consommé à 88.5 %.

Sur le plan financier, le taux d'exécution est de l'ordre de 70 % sur une prévision de 80 %. Les travaux de terrassement connaissent un niveau d'exécution de 97.09 %. Le revêtement de la chaussée est fait sur les 111 kilomètres sur les 122 km prévus, soit un taux de 90,98 %.

Aucune notice de réclamation n'a encore été reçue de l'entrepreneur.

La période de Juillet à Novembre 2014 reste caractérisée par la reprise des travaux de mise en œuvre de la couche de base en latérite au ciment et du revêtement en béton bitumineux après le transfert de la centrale d'enrobés du PK 26 au PK 64. Les travaux d'assainissement se poursuivent et à la date d'aujourd'hui sont entièrement terminés pour les ouvrages transversaux et connaissent un niveau satisfaisant pour les ouvrages latéraux, dont un additif supplémentaire sera couvert par une augmentation des délais de mise en œuvre à mars 2015.

Le revêtement en béton bitumineux est réalisé en continu du PK 0+000 au PK 111+000. Le revêtement des accotements en bicouche a connu un avancement significatif jusqu'au PK 111+000.

La mise en œuvre de la couche de fondation est terminée entre les PK0 et PK 117+250. Les travaux de recyclage et de préparation d'assiette sont en cours entre les PK118+875 et PK 122+000.

Le nombre d'ouvrages hydrauliques (OH) préfabriqués et posés est de 169 /169. Les caniveaux bétonnés des agglomérations de Richard Toll, Dagana et Bokhol sont réalisés.

Les travaux de protection des talus se poursuivent dans les principales agglomérations traversées par la route.

La livraison des 122 kilomètres est envisagée vers la mi-janvier 2015.

L'Entreprise s'étant dotée de skis laser montés sur le finisseur permettant une amélioration significative de la qualité de la mise en œuvre des enrobés, il a été noté une évolution qualitative de l'UNI au regard de la progression des valeurs enregistrées avec l'APL sur la quasi-totalité des sections mesurées. L'IRI moyen est passée de 1,5 à 1,23.

Pour la répétabilité, en considérant l'écart-type et le rapport écart-type/IRI sur les résultats obtenus sur toutes les cinq (5) sections mesurées avec l'APL, l'Ingénieur a confirmé la répétabilité de l'appareil.

Les rapports obtenus entre les mesures par le niveau+mire et l'APL appellent pour l'entreprise à procéder à une vérification à nouveau de l'APL. Cela ne va pas concerner la répétabilité de l'APL déjà établie, mais permettra d'assurer une plus grande exactitude des résultats avec cet appareil de manière à ne plus recourir aux mesures fastidieuses d'uni par pas de 30 cm sur tout le linéaire de 122 km.

On peut noter ce qui suit pour le mois :

- Aménée de matériel ~~complémentaire~~ : néant au cours du mois ;
- Travaux de protection de talus en béton, caniveaux en béton armé sont à près de 60 % ;
- Bordures types T1 (3236 ml) en cours ; Bordures types T2 (6730 ml) en cours ; Bordures types CS2 (1850 ml) en cours ;
- Protection talus en cours PK 100 ;
- Assainissement : les travaux sont globalement à 35 % et connaissent un rythme satisfaisant en plus des travaux supplémentaires qui s'y rajoutent ;
- Clôture des écoles : 2252 ml ;
- Centres ou cases de santé : 480 ml.

Pour une meilleure auscultation des chaussées, un programme de formation au deflectomètre à masse tombante (FWD) pour des agents de l'AGEROUTE et le personnel technique de mise en œuvre du projet est programmé le courant du mois de janvier voire Février 2015. Il s'y ajoute la fourniture faite par l'Entreprise d'un géo radar et d'un dipstick. La formation et les mesures sur sites sont programmées dans le courant du mois de Janvier 2015.

Il faut noter un dépassement des valeurs des résistances à la traction de la couche de base faisant redouter un effet de dalle pour une structure latéritique améliorée au ciment ; des solutions envisagées seront proposées par l'ingénieur et l'entreprise.

Au niveau des enrobés, le non-respect des modules de richesse et des compacités Duriez font que l'ingénieur tout comme l'entreprise ont étudié une amélioration des enrobés au filler ciment et ou au sable fillerisé de basalte.

La mise en œuvre de cette nouvelle formule a apporté un état bonifiant des caractéristiques géomécaniques et géotechniques des enrobés mis en œuvre avec une très nette amélioration des IRI et épaisseurs de Béton Bitumineux.

### **2.1.2 Travaux de Construction du Pont de NDIOUM (160 m)**

La construction du pont de Ndioum et de ses bretelles d'accès est faite suivant les normes internationales en vigueur. Le pont de Ndioum participe au désenclavement de l'île à Morphil en la reliant à la RN2 réhabilitée par travers le fleuve «Doué». Le pont est composé de neuf (09) travées de 17,80 m, deux (02) voies d'accès avec une bretelle sud de 750 ml et une bretelle nord de 550 ml. Ces bretelles ont une chaussée large de 7,2 m, revêtue en béton bitumineux de 5cm d'épaisseur avec des accotements de 2x1, 5m.

- Entreprise : MSF ENGENHARIA S.A ;
- Montant des travaux de base : 6 827 151 455 FCFA ;
- Délai d'exécution de base: Vingt (20) mois, du 29 Novembre 2012 au 29 Juillet 2014 ;
- Délai d'exécution modifié : Vingt (20 +3) mois, du 29 Novembre 2012 au 31 Octobre 2014 ;

Les travaux sont achevés et la réception provisoire des travaux a été prononcée le 11 Novembre 2014. Le démantèlement total de la base vie est prévu pour la fin décembre 2014.

Le montant total à payer au titre du contrat est de 6 508 133 966 francs CFA contre 6 827 151 455 francs CFA du contrat de base, soit environ 95 %. C'est ainsi, une moins-value de l'ordre de 300 millions sur le prix initial des travaux qui a été réalisée à la fin des travaux, malgré les travaux supplémentaires de renforcement de la sécurité (ralentisseurs, tableaux de signalisation supplémentaires, gardes corps aux droits des escaliers, etc.), l'incidence financière des décisions du Conciliateur, etc. En effet, L'Entrepreneur avait émis près de 17 notices de réclamation pour un coût global de \$2 388 745,72 et a saisi le conciliateur pour une demande de décisions sur certaines d'entre elles. Le Conciliateur a rendu des décisions comme suit :

- pour la notice N°8 relative à retard de paiement du décompte n°04, MCA-SN devra payer à l'entreprise des moratoires pour un montant de 639 442 francs CFA ;
- pour la notice N°9 relative à retard de paiement du décompte n°05, MCA-SN devra payer à l'entreprise des moratoires pour un montant de 317 432 francs CFA ;
- pour la notice N°11 relative aux zones d'emprunt prévues dans le contrat, MCA-SN ne devra payer aucune amende ;

- pour la notice N°13 relative à l'immobilisation de l'atelier de Forage (Prix unitaire 901.7), MCA-SN devra payer des amendes pour un montant de 420 236 971 francs CFA.

Le montant cumulé que MCA-Sénégal a payé à l'Entreprise MSF au titre de ces premières décisions par le Conciliateur est de 421 795 567 francs CFA, soit à un taux de 474 francs CFA/dollar US 889 864,06 \$US.

Les autres notices de réclamations n'ont pas encore fait l'objet de décisions, et l'entreprise a préféré entrer en négociation avec MCA-Sénégal pour renoncer à toutes les réclamations en compensation d'un règlement amiable portant sur :

- un paiement relatif à la validation des essais des pieux de la culée C1 (66 000 000 francs CFA) ;
- une prolongation de délai et un paiement additionnel des frais généraux, et des frais de siège pour la durée supplémentaire (249 080 086 francs CFA) ;
- le paiement du grillage de clôture du bassin exutoire des plaques métalliques couvre joint, des gardes corps des escaliers ;
- des glissières de sécurité.

A l'issue de ces négociations, un avenant a été élaboré portant le montant final des travaux à 6 508 133 966 francs CFA.

### . 2.1.3 Supervision des travaux de la RN2 et du Pont de Ndioum

#### ➤ Mission de supervision des travaux routiers de la RN2

- Ingénieur : SGS ;
- Montant contrat : 1 580 232 000 FCFA HT/HD, dont **776 664 000 FCFA** pour la RN2 ;
- Date de démarrage : 02 janvier 2013 ;
- Délai de supervision : 26 mois ;
- Date de fin : 30 mars 2015 ;
- Montant payé jusqu'à Novembre 2014 : 627 932 962 FCFA.

#### ➤ Mission de supervision du Pont de Ndioum

- Ingénieur : SGS ;
- Montant contrat : 1 580 232 000 FCFA dont **803 568 000 FCFA** pour le pont de Ndioum ;
- Date de démarrage : 15 novembre 2012 ;
- Délai de supervision : 22 mois ;
- Date de fin : 30 novembre 2014 ;
- Montant payé jusqu'à Novembre 2014 : **760 493 606 FCFA**

### 1.3 Au Sud - Route Nationale N°6 - 286 km

#### 2.2.1 Lot 1 : Ziguinchor – Tanaff – 116 km

- Entreprise : CORSAN CORVIAM ;
- Montant des travaux : 47 241 308 648 FCFA ;
- Délai d'exécution de base: Vingt-quatre (24) mois, du 19 mars 2013 au 19 mars 2015 ;
- Délai d'exécution modifié : Vingt-quatre (24 +4.5) mois, du 19 mars 2013 au 13 Août 2015.

Les travaux ont connu un avancement physique de 20.68 %. Le délai contractuel consommé est de 20.5 mois, soit environ 72 % du délai contractuel modifié des travaux. Sur le plan financier, le taux de décaissement est de 33.35 % sur une prévision de plus de 70 %.

Cet important retard est consécutif à un défaut de mobilisation à temps des ressources humaines et matérielles de l'entrepreneur Corsan Corviam. Avec ce niveau d'avancement et le matériel déployé, il était devenu impossible de réaliser les travaux dans le délai du compact. Face à la situation, la stratégie finale retenue avec cette entreprise a été de l'emmener à s'adjoindre des sous-traitants, en renforçant ainsi de manière significative ses moyens matériels et humains afin de pouvoir terminer les travaux dans le délai du Compact. En même temps, l'entreprise a eu des difficultés de trésorerie dans le cadre de l'exécution des travaux et a sollicité une avance supplémentaire de 10 %, portant ainsi son avance totale à 20 % du montant du marché. Dans le souci de sauver le projet, MCA Sénégal a donc

sollicité et obtenu à son tour l'avis de non-objection de MCC pour l'octroi à l'Entrepreneur de cette avance supplémentaire de 10 % sous conditions, dont son cautionnement à 100 % et l'engagement de l'entreprise à mobiliser des sous-traitants pour permettre l'ouverture des travaux sur tout le linéaire du lot et augmenter les chances de terminer les travaux dans le délai du Compact. A cet effet, l'entrepreneur a présenté un contrat de sous-traitance avec EBTR pour la section du PK 50 au PK 75 et les négociations ont permis la mobilisation d'un deuxième sous-traitant SAFFIEDINE du PK 116 au PK 75 à compter du 20 Juillet 2014. Avec la mobilisation effective de ces deux sous-traitants et l'évolution des approvisionnements et aspects des travaux, la réalisation des travaux dans le délai du Compact reste encore hypothétique, mais cela suppose que l'Entrepreneur va pour l'essentiel respecter le nouveau planning soumis en date du 15 mai 2014 et tous les engagements pris par lui dans le cadre de l'octroi de l'avance supplémentaire de 10 %.

Aujourd'hui, on peut estimer le taux de mobilisation du matériel à 90 %, compte tenu du fait que le matériel de fondations profondes est arrivé sur site depuis le 12 Juillet 2014 mais reste encore à un taux intrinsèque de 50% d'autant que la deuxième foreuse prévue n'est toujours pas mobilisée.

L'opération de déminage entre le PK 0 et le PK50 est achevée. Celle qui était prévue entre le PK50 et le PK116 est à son tour achevée et des réunions de suivi régulier avaient été organisées afin que les travaux puissent se dérouler sans entrave (Cf. réunions des 29 octobre et 20 novembre avec Mechem).

Du côté de l'Entreprise, la mobilisation d'un ingénieur géotechnicien sur le chantier est toujours attendue, d'autant que certaines difficultés dans la mise en œuvre de la couche de base en latérite ciment qui a démarré le 29 octobre 2014 ont été notées.

Un expert en mise en œuvre de latérite ciment (M. Mariano) est mobilisé le 23/05/2014.

On note également l'arrivée d'un expert en géo-radar (M. Joaquim) le 10 Juillet 2014.

Du côté de la mission de contrôle, un expert en mise en œuvre de la latérite ciment est mobilisé depuis le 09 décembre 2014 pour assurer le suivi de cette tâche délicate.

Un expert siège est également mobilisé pour bien caler les mises en œuvre de la latérite ciment et du béton bitumineux.

05 réclamations ci-dessous de l'Entrepreneur ont fait l'objet de la demande de décision n°1 du conciliateur. Il s'agit de :

- 1) Réclamation n°1 – concernant les dommages subis par l'Entrepreneur à cause du retard dans la libération des emprises, et par la modification des zones rouges prévues dans le contrat (réf. Courrier du 03 mai 2014).
- 2) Réclamation n°3 – concernant les dommages subis par l'Entrepreneur à cause de l'état de détérioration de la route RN6 (réf. Courrier du 03 mai 2014).
- 3) Réclamation n°4 – concernant les dommages subis par l'Entrepreneur à cause de l'impossibilité de réaliser des études d'exécution nécessaires à la correcte réalisation du projet et de développer les travaux suivant les délais fixés dans l'offre, suite à plusieurs changements dans le dimensionnement de chaussée (réf. Courrier du 22 avril 2014).
- 4) Litige à cause de l'application injuste du coefficient d'entreprise (coefficient de règlement) par l'Ingénieur (réf. Courrier du 22 avril 2014).
- 5) Litige à cause du paiement de carburant utilisé par l'Ingénieur, non prévu.

Des séances d'auditions par le conciliateur sur ces 05 réclamations de l'Entrepreneur, objet de la demande de décision n°1, ont eu lieu les 17 et 18 Juillet 2014 au Complexe Hôtelier Ngor Diarama et ont abouti à une prolongation de délais de 4.5 mois et un paiement additionnel de 213 352 931 frs CFA, contre une réclamation de 5 610 184 826 Frs CFA..

Une audition au 13 novembre 2014 sur les demandes de décision n°2 et 3 relatives à la valeur ajoutée de l'ingénierie et à la réclamation n° 9 (modification de l'étude APD du PK 0 au PK 4) a abouti à la décision suivante du Conciliateur :

- Sur la réclamation de 3 224 045 251 francs CFA, l'entreprise n'a eu droit à aucune compensation ;
- Sur la réclamation de délais, l'entreprise CC n'a eu droit à aucune compensation.

Pour le béton bitumineux, les essais d'identification sur les matériaux sont achevés, et la formulation approuvée. La planche d'essai a eu lieu le lundi 08 décembre 2014 et sera finalisée d'ici la fin de la semaine 49.

L'Ingénieur a transmis un Devis Quantitatif et Estimatif provisoire relatif aux nouveaux prix à la date du 28 Avril 2014 pour ce qui concerne les variantes des ponts de Niaguis, Sindone et Samine.

Les notes techniques sur les plans des ponts transmises par l'ingénieur à l'entrepreneur depuis le 10 Mai 2014, ont été approuvées.

Le pont de Niaguis est entièrement démoli depuis le 10 Mai 2014. Les coulages des pieux sont achevés depuis le 16 Septembre 2014, les pieux n°5, 7, 8, et 10 ont fait l'objet de mise en observation ou de reprise.

Pour le pont de Sindone, 11 pieux sur 12 sont réalisés, le 12<sup>ème</sup> fait l'objet de deux modifications suite à l'existence d'autres anciens pieux aux endroits prévus pour son emplacement, un ripage d'axe de 1.9 m est en cours.

Pour le pont de Samine, les terrassements en vue de la préparation de la plateforme pour l'exécution des pieux, sont en cours.

On peut noter ce qui suit :

- Démarrage des travaux préparatoires et de terrassement du PK 116 vers le PK 50 par le sous-traitant Safiedine qui a opéré un renforcement en matériel dont une recycleuse arrivé le 16 Novembre 2014;
- Les travaux de terrassement du PK 50 au PK 75 confiés au sous-traitant EBTR, sont exécutés sur environ 6 500 ml. En effet, il est noté un retard dans la mobilisation du matériel et du personnel de ce sous-traitant qui opère un renforcement en camions le 21 novembre 2014 ;
- L'Ingénieur a rappelé à l'entrepreneur le renforcement de la signalisation le long des travaux de terrassement qui est insuffisante ;
- La fourniture de basalte prévue à partir de Diack (région de Thiès) se fait avec un rythme d'approvisionnement de deux bateaux de 2000 tonnes par semaine affrétés par BREADFOX et transportant des gravillons, y compris des camions de 20 m<sup>3</sup>, du fer et du ciment. Ce programme est aujourd'hui mis en œuvre et une évaluation se fait de façon hebdomadaire.

Au niveau du Pont de Niaguis, un chevauchement des nouveaux pieux sur les anciens a fait l'objet d'un déplacement de 1,50 mètre et un second chevauchement a fait l'objet d'un ripage de 45 cm vers le nord. Cela pourrait entraîner une réclamation de la part de l'Entreprise Corsa-Corviam. Il en est de même pour le dernier pieu du pont de Sindone, où un ripage de 1.9 m est en cours de mise en œuvre.

- La proposition de l'entreprise pour une modification de l'ouvrage de Samine en dalot 4x4x2, a été rejetée par la mission de contrôle et le plan de base est en préparation de mise en œuvre.
- Plusieurs réunions ont été tenues avec les concessionnaires de réseaux, notamment avec Sonatel et les travaux de dévoiement de réseaux à supporter par le projet sont définitivement arrêtés entre les parties l'entreprise a demandé et obtenu l'autorisation de faire fabriquer les pavés autobloquants en Espagne. Suite à une visite de l'usine effectuée par l'Ingénieur, le Maître d'ouvrage et l'Entrepreneur, la procédure de fabrication a été validée et la production a effectivement démarré. Seulement des retards importants sont notés et les premières livraisons prévues en début Novembre 2014 ne sont pas encore effectives.

MCA et l'Ingénieur vérifieront si la mobilisation par l'entreprise des moyens matériels et humains permet de respecter scrupuleusement le planning actualisé en fonction du nouveau délai d'achèvement des travaux fixé par le conciliateur au 13 Août 2015.

## 2.2.2 Lot n°2 : Tanaff – Kolda – 72,50 km

- Entreprise : CORSAN CORVIAM ;
- Montant des travaux : 22 578 221 460,50 FCFA ;
- Délai d'exécution : Vingt-quatre (24+4,5) mois, du 19 mars 2013 au 31 Juillet 2015.

Les travaux ont connu un ~~avancement~~ avancement physique de 30,89 % sur une prévision de 37,81 % pour un délai contractuel consommé à 73,68 %. Cela équivaut à un retard d'environ 25 jours Cet écart devrait cependant être réduit ou au moins maintenu au niveau actuel si l'Entrepreneur parvient à assurer un approvisionnement correct du chantier, surtout avec le démarrage prévu de la couche de base et du revêtement après l'hivernage.

A la date du 20 Novembre 2014, le taux de mobilisation du matériel est apprécié à environ 72 %. La demande de l'Ingénieur pour la fourniture par l'Entrepreneur des caractéristiques du matériel, comme l'âge et tous les autres éléments permettant de faire une vérification par rapport au contrat, est honorée. Le responsable du matériel est mobilisé assorti d'une équipe aguerrie et dynamique.

Les travaux de terrassement et de recyclage sont effectués à 86 % ;

Les travaux de la couche de fondation sont réalisés à 84% ;

Les approvisionnements de la couche de base sont faits à 60 % et la mise en œuvre est effectuée sur 6400 ml avec un rendement moyen de 900 ml par jour de travail effectif.

La production à la carrière de roche massive de Mansadala est encore très faible en rapport avec les tonnages de gravillons nécessaires pour la réalisation des travaux. Cependant l'entrepreneur déclare être en concertation pour l'utilisation de la carrière de AREZKI et L'Entrepreneur attend du bureau Epsilon les résultats des études sur le béton bitumineux envoyés courant novembre 2014.

En attendant les résultats de Mansadala, ure, la formulation du lot étant approuvée, l'entrepreneur procède à l'approvisionnement de granulats de basalte de Diack et démarrera les premiers kilomètres de revêtement avec

En outre, l'entrepreneur a promis d'augmenter les camions pour le de transport pour le stockage des granulats et de prendre des dispositions pour assurer l'approvisionnement quantitatif et qualitatif du chantier en granulats indispensables.

Après la demande et les engagements de l'Entrepreneur à respecter certaines dispositions rappelées par l'Ingénieur comme la prise en charge d'un grand nombre de surveillants de l'opération, le recrutement de chefs de chantier expérimentés pour la coordination et l'utilisation de compacteurs à pneus P5 en plus des vibrants, l'Ingénieur a accepté qu'il soit procédé à l'épandage manuel du ciment pour la couche de base dans certains cas.

Au niveau des ouvrages hydrauliques, sur les quatorze (14) types de dalots à construire, les notes d'hypothèses et de calcul de dix (10) types de dalots ont été validées par l'Ingénieur. La construction des dalots est à 88 % terminée.

Fourreaux de réservation pour les réseaux SONATEL SENELEC SDE ET HYDRAULIQUE :

Afin d'éviter à l'avenir de sectionner la RN6 pour faire passer des tuyaux des différents concessionnaires, il a été retenu de prévoir dans les grandes agglomérations traversées des fourreaux de réservation pour les réseaux de chaque concessionnaire : SONATEL , SENELEC, SDE, l'Hydraulique, etc... pour cela, chaque concessionnaire a envoyé à l'Entrepreneur les différents éléments constitutifs de ses fourreaux de réservation.

La production des bordures sur la base de Kolda se présente comme suit au 20 Juillet 2014 : (i) Bordure T1 : 9 215 ml et (ii) Bordure T2 : 6 245 ml ; (iii) Bordure CS2 : 2 026 ml

Au niveau des ouvrages d'art : cinq (05) ouvrages d'art sont à construire sur le lot 2. Il s'agit du pont de Tanaff situé au PK 1+233, du pont de Saré Niako au PK 33+032; du pont de Saré Yoba au PK 40+842 ; du pont de Tankanto Escale au PK 48+727 et du pont de Saré Kéita au PK 60+690. Les notes de calcul et d'hypothèses des ponts de Saré Yoba, Tankanto Escale, de Sare Keita et de Sare Niako ont été élaborées par l'Entrepreneur. Il signifiait à l'entrepreneur que pour ce qui concerne les

ponts de Saré Niako et de Saré Yoba, la modification de ces ouvrages ponts en dalots de 4x4x2 n'est pas avalisée par l'ingénieur.

**Ouvrages d'art :** Cinq (5) ouvrages d'art sont à construire sur le lot 2. A l'exception des tabliers précontraints, le bureau VERITAS a donné son accord sur les notes de calcul des pieux, les semelles et culées.

Les procédures d'exécution du tablier et des essais de chargement ont été transmises à l'ingénieur. L'Entrepreneur a transmis la note de calcul des cintres des ponts de Sare Kéita, de Tankanto Escale et de Tanaff. L'ingénieur a indiqué à l'Entrepreneur que pour être validés, ces documents doivent être accompagnés par un calcul de stabilité et du tassement du sol d'appui.

- Pont de Tankanto : L'Entrepreneur le coulage du tablier est effectué le 08 Décembre 2014 ;
- Pont de Saré Kéita : La mise en place des batardeaux est freinée par la rencontre de pieux existants en sous-sol malgré la translation de 5,14m de l'ouvrage. L'Entrepreneur envisage de fournir le devis des efforts déployés pour résorber ces difficultés.

Le Bureau de Contrôle Technique Assurance Décennale engagé par l'Entrepreneur est VERITAS.

L'Entrepreneur a démoli les ponts de Sare Kéita et les pieux sont déjà coulés. Les essais d'auscultations soniques ont été faits et l'ingénieur attend de recevoir les résultats de ces essais.

La sensibilisation des autorités militaires continue en vue du renforcement du dispositif sécuritaire existant dans la zone du projet.

### 2.2.3 Lot n°3 : Kolda – Vélingara - 65 km

- Entreprise : Groupement CSE / SOSETER ;
- Montant des travaux : 21 753 372 492,50 FCFA

Délai d'exécution : Vingt-et-un (21+3) mois, du 19 mars 2013 au 19 Mars 2014. Les travaux y compris les installations industrielles et les matériaux ont connu un avancement physique de 56 % sur une prévision de 57 % pour un délai contractuel consommé à 87,5 % en prenant en compte la prolongation de délai jusqu'au 19 Mars 2015. Sur le plan financier, le taux de réalisation est de 50 %.

A la date du 07 Décembre 2014 l'avancement des travaux se présente comme suit :

- Revêtement sur 32 800 ml, soit 51,25 % ;
- Base en latérite ciment sur 38 700 ml, soit 60,5 % ;
- Approvisionnement pour couche de base sur 42 030 ml, soit 66 % ;
- Fondation et forme sue 43 500 ml, soit 68 % ;
- la mise en place des dalots est réalisée à 96 %.

Pour la tranche conditionnelle Kounkané – Vélingara sur 29 Km, des mesures d'IRI et de comptage / destination ont été réalisées sur le tronçon et les rapports sont disponibles depuis fin du mois juillet 2014. La date de notification fixée initialement dans le contrat était le 19 novembre 2013.

A la demande de l'ingénieur, l'Entrepreneur a déjà transmis :

- Les premiers résultats pour le comptage origine / destination et le pesage sur le tronçon ;
- Les résultats de l'IRI ;
- Le rapport géotechnique y compris la caractérisation de la chaussée existante ;
- Le rapport des mesures de déflexion ;
- Il reste les résultats du troisième poste de comptage demandé par le bailleur ;
- L'ingénieur a fourni une évaluation financière du terrassement et du poste chaussée de la tranche conditionnelle. De cette évaluation, il ressort une économie d'environ 1 150 000 USD.

A la dernière revue de la question, la réhabilitation de ce tronçon n'est pas à l'ordre du jour.

### 2.2.4 Travaux de reconstruction du Pont de Kolda – 91 mètres

- Entreprise : CORSAN CORVIAM ;
- Montant des travaux : 3 344 790 036 FCFA ;
- Délai d'exécution : Dix-sept (17+3) mois et 10 jours, du 22 avril 2013 au 31 Décembre 2014.

Pour le pont de KOLDA, les travaux ont connu un avancement physique de 80 % sur une prévision de 92 % pour un délai contractuel consommé de 95 %. L'exécution financière est de 71 % sur une prévision de 80 %. Le retard noté est dû à une mobilisation tardive du matériel de démolition de

l'ancien pont, du matériel de fondation pour les pieux et de l'arrivée des buses nécessaires pour la déviation. Les réalisations se présentent comme suit :

- Les fondations profondes sont réalisées à 100 % ;
- Les deux culées sont réalisées à 100 % ;
- Les auscultations soniques sont réalisées ;
- Le tablier est coulé le 22 Novembre 2014.

La municipalité de Kolda a fait stocker de façon anarchique des ordures sur la décharge de Saré Kolidiang qui n'est destinée à recevoir que les gravats et matériaux impropres.

L'Avancement du chantier est comme suit:

▪ Installations logements Ingénieur:	100 %
▪ Installation bureau de l'ingénieur:	100 %
▪ Installations du laboratoire commun :	100 %
▪ Installations de chantier de l'Entrepreneur:	100 %
▪ Terrassement à	100 %
▪ Fondation profonde sur pieux réalisée à	100 %
▪ Forage et bétonnage	100 %
▪ Culée 0	100 %
▪ Pile 1	100 %
▪ Pile 2	100 %
▪ Culée 3	100 %
▪ Auscultation des pieux	100 %
▪ Tablier coulé	100 %

Le Maître d'ouvrage a accordé une prolongation des délais de 2,5 mois suite à une demande de l'Entrepreneur et l'abandon par lui de l'ensemble des réclamations en cours et à venir. Les travaux seront terminés au 31 Décembre 2014, mais un léger décalage de 10 à 15 jours pourrait être noté.

### 2.2.5 Etudes et Supervision des travaux des lots 1 ; 2 et 3 de la RN6 et du Pont de Kolda

- Attributaire : Groupement LOUIS BERGER – AGEIM
- Date de Notification : 11 Mars 2013
- Montant du marché de base : Dollars US: 3 674 763 plus
- 805 760 700 frs CFA
- Délai d'exécution : 30 mois
- Délai consommé : 21 mois
- Pourcentage consommé : 70 %

Le suivi des travaux du lot 1 suite à la mobilisation des sous-traitants par l'entreprise et la multiplication de fronts de travail sur les différentes sections du lot, a nécessité un renforcement de la mission de contrôle et de supervision des travaux. Ce qui en plus des motifs ci-dessous a conduit à prévoir un nouvel avenant au contrat de l'ingénieur :

1. La demande d'actualisation du montant du marché pour les prix datant d'avril 2010 à la soumission des offres, après la fin de la durée initiale des prestations de 41 mois à partir de la date de commencement du 8 novembre 2010 (sous clause GCC 2.3 des Conditions Particulières du Contrat).
2. La valorisation des renforts opérés au niveau de l'équipe de base pour la mobilisation d'un environnementaliste pour le lot 3 et d'un expert HSS pour le lot 1. Cette mobilisation fait suite à l'accord de MCA-Sénégal par courrier N°0001993MCA-SEN/DG/DRTES du 16 décembre 2013 et aux recommandations des différentes missions de l'équipe ESA du MCC.
3. La valorisation des renforts de l'équipe de supervision du Lot 1 selon l'accord de MCA-Sénégal par courrier N°0033396MCA-SEN/DG/DO/DRTES du 15 juillet 2014. Ce renfort a été autorisé à cause de la mobilisation de nouveaux sous-traitants entraînant l'ouverture de 2 fronts de travail additionnel.
4. La prolongation des délais d'achèvement des travaux sur les différents lots :

- **Pont de Kolda** : prolongation du délai contractuel du 22 septembre au 31 décembre 2014 pour tenir compte de la superposition des pieux existants avec les nouveaux, du

délai d'approbation des plans et de la vérification du ferrailage sur site du bureau de contrôle en charge de la garantie décennale, de la saison des pluies exceptionnelle en 2014. Cette prolongation accordée après analyse de l'Ingénieur a été assujettie à l'abandon par l'Entrepreneur de toutes réclamations.

- **Lot 3 Kolda – Kounkané** : prolongation du délai du 19 décembre 2014 au 19 mars 2015 suite à l'apparition de nouvelles contraintes sur le terrain pour le déroulement normal des travaux, notamment pour ce qui concerne les zones d'élagages d'arbres qui ont été sautées. Cette prolongation accordée après analyse de l'Ingénieur a été assujettie à l'abandon par l'Entrepreneur de toutes réclamations.

**Lot 2 Tanaff – Kolda** : prolongation du délai du 19 mars au 31 juillet 2015. Cette prolongation a été accordée contre l'abandon par l'Entrepreneur de sa réclamation sur le redimensionnement de la chaussée d'une part, et d'autre part, pour tenir compte de l'augmentation des quantités de réseaux à déplacer.

- **Lot 1 Ziguinchor – Tanaff** : prolongation du délai du 19 mars au 13 août 2015 suite aux décisions du conciliateur sur les réclamations de l'Entrepreneur.

Le montant dudit nouvel avenant pour au contrat l'ingénieur est évalué à **747 971,45 USD plus 632 705 871 F CFA.**

## 2.2.6 Conclusions

- **Pour la Réhabilitation de la RN2 Richard Toll - Ndioum**, le retard sur les prévisions de production est résorbé sauf pour les assainissements longitudinaux, dû en partie à la faible production sur ce poste (et à une augmentation des quantités liées à une revalorisation et à la nécessité de parfaire la sécurité des usagers le long de la route. Pour les résultats géotechniques l'entrepreneur s'est attaché à résoudre les insuffisances constatées sur les résistances à la traction de la latérite ciment, les résistances à la compression et les compacités pour les essais Duriez et les compacités Marshall, les modules de richesse avec un apport éventuel de filler. En outre l'Entreprise a fourni à la demande de MCA et de MCC les appareils de mesures et d'auscultation de chaussée que sont le géoradar et le dipstick ; les séances de formations à ces appareils sont en cours de programmation.
- Pour l'utilisation des contingences du projet Réhabilitation de la RN2 entre Ndioum et Aéré – LAO, le MCA avait demandé à l'ingénieur de réaliser les études économiques en se basant sur les structures de chaussée proposées par le redimensionnement, mais compte tenu des lenteurs, MCA-SN a demandé à l'entrepreneur également de lui fournir en urgence des propositions concrètes. Pour l'heure, ce prolongement à Aéré Lao n'est pas à l'ordre du jour.
- **Pour les travaux de construction du Pont de Ndioum**, les délais de repli de la base sont fixés à fin décembre 2014, les travaux sont entièrement terminés. A la suite de la visite de l'Equipe ESA de MCC des travaux de confortement et de sécurité ont été rajoutés mais seront mis en œuvre par le groupement d'entreprises chargé des travaux de la RN2. **Pour le lot 1 de la RN6**, l'entrepreneur s'est activé à finaliser la formulation de la latérite ciment de même que le béton bitumineux dans le courant du mois d'octobre et les travaux de couche de base ont bien démarré malgré des couacs notés ; la planche d'essai de la couche de revêtement est entamée le 08 Décembre 2014. Compte tenu de la complexité du projet, la mobilisation d'un ingénieur géotechnicien est toujours attendue. Avec la mobilisation des sous-traitants EBTR et SAFIEDINE, Corsan Corviam doit être à mesure de résoudre tous les problèmes liés aux plans d'exécution, d'approvisionnements de chantier, de mobilisation de matériel complémentaires et d'organisation des travaux afin d'être capable d'établir d'importantes cadences de production dès à présent. En dehors de telles mesures, le risque de non achèvement des travaux de ce lot dans le délai du compact restera entier surtout avec les grands ouvrages et les assainissements latéraux.
- **Pour le lot 2 de la RN6**, les travaux de terrassement, de couche de base et de construction de dalots se poursuivent correctement, mais les problèmes de formulation du béton bitumineux restent encore sans réponse (pour la carrière de Mansadala) et conditionnent désormais l'achèvement des travaux de ce chantier. Concernant les réseaux SENELEC et SONATEL, les

parties ont convenu des travaux à faire pour le dévoiement des différents réseaux de concessionnaires. La production des granulats au niveau de la carrière massive de Mansadala reste préoccupante eu égard à la faible production, aux multiples pannes et à son incapacité de produire les trois classes granulaires 0/4 ; 4/6,3 ; 6,3/10 nécessaires pour le béton bitumineux. Une alternative en urgence est adaptée par l'entrepreneur et concerne la mise en œuvre du béton bitumineux par la formule des granulats de Diack adoptée par le lot1.

- **Pour le lot 3 de la RN6**, les problèmes de formulation de la latérite ciment et du béton bitumineux sont résolus et l'entrepreneur a déjà revêtu environ 33+000 km au 06 Décembre 2014. Il a demandé et obtenu par ailleurs un délai supplémentaire de trois (03) mois pour l'achèvement des travaux de la tranche ferme. Un nouveau planning suite à cette prolongation du délai d'achèvement des travaux, est adopté. Pour la tranche conditionnelle Kounkané – Vélingara sur 29Km, MCA a commandité des études économiques qui ont été basées sur un effort d'optimisation du dimensionnement de la chaussée et des distances de transport de matériaux en cours. Des études de mesures d'IRI et de comptage / destination ont été réalisées sur le tronçon et les rapports sont disponibles. Le comptage routier a été fourni à partir d'un troisième poste mais pour l'heure la mise en œuvre de ce tronçon n'est pas à l'ordre du jour.
- **Pour le pont de KOLDA**, les travaux sont très avancés et la fin du délai contractuel est fixée au 31 Décembre 2014. Le tablier est déjà coulé, mais un léger dérapage pourra être constaté dans les travaux de finition.

## 2.2.7 Rapport sur l'état d'avancement des activités de réinstallation

### 1 RN2 – Travaux routiers

#### 1.1 Suivi de la mise en œuvre du PAR

##### 1.1.1 Gestion des réclamations

A l'issue des séances de restitution qui ont annoncé la mise en œuvre du PAR de la RN2, des réclamations ont été enregistrées au niveau de l'UMO de Ndioum. Des visites de reconnaissance ont été faites et des entretiens tenus avec les réclamants pour comparer leur date d'installation avec la date butoir du 20 Mars 2011 inscrite dans le PAR.

Le traitement de treize (13) réclamations portait sur des infrastructures commerciales le long de la RN2 au droit de Tarédji et d'Agnam. Le travail a été fait facilité par la délimitation de l'emprise par de l'équipe du géomètre du groupement CSE/SOSETER. Le résultat du traitement des réclamations se présente comme suit :

- 6 réclamations fondées. Ce sont des PAP omises par le PAR. Leurs dossiers ont été constitués.
- 6 réclamations ont été non fondées et les réclamants informés de leur non éligibilité.

Lors de la matérialisation des limites de l'emprise, six (6) propriétaires qui n'avaient pas déposé de réclamation ont été identifiés.

Après les vérifications de rigueur douze (12) PAP additionnelles ont été confirmées : six (6) réclamants et six (6) cas d'omission constatés.

Les dossiers des cas confirmés ont été constitués et les cas non éligibles informés de la situation.

Trois réclamations étaient du fait du groupement CSE/SOSETER. Ainsi l'UMO a pris contact avec l'entreprise pour leur traitement. Les plaignants, satisfaits de la prise en charge, ont signé la fiche de réclamation de l'UMO.

Un cas est en cours de traitement. En tout, l'UMO a traité vingt-trois (23) réclamations.

**Tableau récapitulatif des réclamations**

N°	Date	Motif (énoncé du problème ou de l'information)	Action (énoncé de l'action, solution au problème)
1	22/01/2013	Magasin à Tarédji, 7m sépare le hangar de la chaussée, c'est la CR qui lui a prêté l'emplacement	Impact non confirmé. Informé et fiche de réclamation signée.
2	22/01/2013	Magasin à côté du 170.074	Impact confirmé, fiche de réclamation signée. Code proposé 170.082
3	22/01/2013	Magasin alignement du 170.080 vers Ndioum, a loué l'atelier à un réparateur télé il y a environ 6 mois	Informé sur la date du recensement extension touchée mais a été installation après la date du 20/03/2011. Informé de la situation, il a libéré, fiche de réclamation signée.
4	22/01/2013	Hangar à côté Moussa Harouna LY	Impact non confirmé. Informé et fiche de réclamation signée.
5	28/01/2013	Boutique ciment avec devanture hangar, locataire du 171.002 entre le 170.063 et le 170.077, sur le terrain depuis le 20/08/2009	Impact confirmé, fiche de réclamation signée. Code proposé 170.085
6	28/01/2013	Hangar en face du 170.028 côté nord, hangar 4m <sup>2</sup> tige en bois toiture en raphia, vendeur de chaussure, fait le tour des marchés tarédji, Ndioum, Gonia Thillé, Guédé village, Agam	Impact confirmé, fiche de réclamation signée. Code proposé 170.084
7	04/02/2013	Propriétaire d'hangar près du 170.055 vendeur de légume.	Impact confirmé, fiche de réclamation signée. Code proposé 170.086
8	04/02/2013	Hangar depuis 2004 près du grand arbre près du 170.082 et du 170.074	Non impacté, Informé et fiche de réclamation signée.
9	06/02/2013	Dit avoir été recensé en 2009. hangar en tige de bois et paille derrière un talus (référence 170.030)	Revendiquait la place du 170.028, fiche de réclamation signée.
10	13/02/2013	Pense que sa place d'affaire est impactée	Impact confirmé, fiche de réclamation signée. Code proposé 170.081
11	18/02/2013	Gérant du marché de guédé. Cherche à savoir si le marché ou une partie du marché est impacté ainsi qu'un parc d'oignon	Non impacté à Agnam, informé, fiche de réclamation signée.
12	18/02/2013	Vérifie si ses 2 magasins sont impactés	Non impacté à Agnam, informé, fiche de réclamation signée.
13	19/02/2013	Hangar entre le 170.068 et le 170.082 hors PAR	Impact confirmé, fiche de réclamation signée. Code proposé 170.083
14	29/11/2013	Omission constatée lors du traitement des cas de réclamation	Omission constatée. Code proposé 170.087
15	29/11/2013	Omission constatée lors du traitement des cas de réclamation	Omission constatée. Code proposé 170.088
16	29/11/2013	Omission constatée lors du traitement des cas de réclamation	Omission constatée. Code proposé 170.089
17	29/11/2013	Omission constatée lors du traitement des cas de réclamation	Omission constatée. Code proposé 170.090
18	29/11/2013	Omission constatée lors du traitement des cas de réclamation	Omission constatée. Code proposé 170.091
19	29/11/2013	Omission constatée lors du traitement des cas de réclamation	Omission constatée. Code proposé 170.092

N°	Date	Motif (énoncé du problème ou de l'information)	Action (énoncé de l'action, solution au problème)
20	07/02/2014	Réclamation portant sur les dommages causés par les BULL de l'entreprise lors du débroussaillage: la clôture en grillage et des arbres sont endommagés	Dommage effectif, l'entreprise a fait les réparations et replanté les arbres. PV signé et fiche de réclamation signée après réparation.
21	23/05/2014	Possible impact sur son terrain.	Après vérification, il ne détient par devers lui qu'une demande adressée à la communauté rurale et il n y a pas eu d'affectation sur le terrain en question. Dossier en cours
22	13/06/2014	Stock de sable devant limitant ainsi les déplacements de la famille	Cas résolu par l'entreprise, fiche de réclamation signée.
23	21/07/2014	Piste d'accès des logements de l'entreprise coupe son terrain en 2	Visite de constat le 23/07/2014, Rencontre de négociation avec l'entreprise. Cas traité à l'amiable avec un engagement signé par l'entreprise. Fiche de réclamation signée.

### 1.1.2 Etat d'avancement de la mise en place des compensations en espèces

Quatre-vingt-six (86) PAPs ont été identifiées dans le PAR (78 infrastructures de commerce, 2 guérites et 6 espaces libres loués par les propriétaires les jours de marché).

En tenant compte des deux (2) guérites de Dagana reconstruites par l'entreprise CSE et de la PAP de **Bokhol** épargnée lors de l'optimisation du projet, l'UMO a ouvert 83 dossiers auxquels il faut ajouter les 12 dossiers additionnels traités avec l'appui du géomètre de l'entreprise CSE soit 95 PAP. Ainsi, 53 ont opté pour un paiement en espèces et 42 pour une réinstallation sur les sites des réinstallations prévues à cet effet.

Les 53 PAPs ayant optés pour un paiement en espèces ont reçu leur paiement et ont libéré l'emprise.

**NB :** La prise en compte de PAP éventuelles est en étude notamment au niveau d'un exutoire prévu à Ndioum, d'une guérite qui gêne l'ouvrage de drainage au PK 0-600 et de quatre concessions trop proches de la routes à Kadiogne. Le rapport d'évaluation des biens potentiellement affectés est disponible à cet effet.

### 1.1.3 Etat d'avancement de la mise en place des compensations en nature

Quant aux 42 PAPs (30 à Tarédji, 8 à Thillé Boubacar et 4 à Ndioum) devant être réinstallées sur les sites marchés à construire par CSE, elles sont tributaires de la fin des travaux. Pour le site de Thillé Boubacar, la réception provisoire a eu lieu le 22/10/2014.

Il a été évoqué les réserves ci-après :

- faire le compactage de la plateforme située entre la piste d'accès et la cantine ;
- faire les différents essais (électriques, plomberie et fonctionnement fosse septique) ;
- faire le raccordement de la S.D.E. ;
- faire la pose de l'enseigne "Homme" et "Femme" aux (02) portes d'entrée des toilettes.

Les ententes ont été signées avec les PAP et les dossiers transmis pour paiement. Les PAP ont reçu un exemplaire des actes administratifs pour l'attribution de leur cantine en attendant la réception définitive du site.

Pour **Fanaye**, les travaux (aire de stationnement et de circulation, équipements commerçants avec un hangar et des toilettes) sont en cours de finition :

- l'aire de stationnement et de circulation est réalisée à 100% ;
- l'enduit intérieur et extérieur des toilettes est réalisé à 100% ;
- la pose des WC turcs, la finition des portes et impostes ainsi que la fouille en pleine masse pour fosse septique et puisard sont en cours ;
- la réalisation du hangar (11.30x10m) est à 80% ;
- l'enduit sous plafond est en cours avec la finition des poutres et poteaux ;
- le remblai sous dallage est fait et la forme de pente est en cours.

Il est demandé à l'entreprise de :

- terminer les travaux de plomberie (réseau d'évacuation) pour démarrer au plus vite la peinture sur murs et menuiseries ;
- décaper certains endroits pour avoir les 10 cm de dallage nécessaire ;

Il reste à faire les gargouilles pour l'évacuation des eaux de pluie ainsi que l'étanchéité sur terrasse et le relevé d'étanchéité pour acrotère.  
 Pour le site de Tarédji, malgré le dépassement par rapport aux prévisions, le niveau d'avancement des travaux est très satisfaisant. En effet, hormis les travaux de la voirie, tous les autres sont en phase de finition. La pose des portes métalliques galvanisées coulissantes est faite ainsi que la peinture.

La réception provisoire des sites de Fanaye et de Tarédji devrait se faire courant Novembre afin de permettre à l'UMO de finaliser les dossiers des PAP.  
 Au niveau de Ndioum, une visite conjointe (l'entreprise CSE /SOSETER, l'ingénieur SGS, la nouvelle équipe municipale et l'UMO) a eu lieu ce jour 17/10/2014 sur le site à aménager du marché de Ndioum. Le site est approvisionné depuis le 18/10/2014 et les travaux en cours.

#### **1.1.4 Difficultés rencontrées et mesures de mitigation**

Les difficultés tournent autour des retards constatés autour des travaux d'aménagement des sites de réinstallation. Mais les rencontres avec l'entreprise devraient favoriser la finition des chantiers pour une réception provisoire courant Novembre 2014.

#### **1.1.5 Perspectives**

Durant le mois de novembre, il est prévu :

- La réception provisoire des sites de Fanaye et de Tarédji ;
- Une série de rencontre est prévue avec les PAP afin d'affecter les cantines par numéro et de signer les actes administratifs ;
- De finaliser les dossiers des PAP de Tarédji ;
- De constituer les dossiers des PAP éventuelles annoncées dans le rapport du géomètre.

### **1.2 Suivi de la mise en œuvre des mesures de réinstallation**

#### **1.2.1 Etat d'avancement des activités d'assistance / accompagnement aux PAP vulnérables**

Durant le mois d'octobre, il était prévu de finaliser l'étude sur la vulnérabilité des PAP de la RN2 et de procéder à la mise à disposition des appuis destinés aux PAP. Trente-six (36) PAP vulnérables ont été identifiés et doivent recevoir des enveloppes ne dépassant pas 150 000 F CFA destinés à l'achat de 300 kg de riz, de l'huile, des moustiquaires et un petit forfait pour compléter les fournitures scolaires. Dans ce sens, une restitution de l'étude sur la vulnérabilité a été programmée.

Au cours de ce mois, les PAP ont été rencontrées afin de faire la restitution de l'étude sur la vulnérabilité. Tout en magnifiant le geste de MCA-S, elles ont demandé un appui en huile afin de consolider l'allègement sur les charges induites par les repas quotidiens.

Sur les trente-six PAP identifiées, sept (7) ont déjà reçu leur paiement en espèces et sept (7) autres sont parmi les PAP de Thillé Boubacar dont les dossiers ont été transmis pour paiement. Ainsi quatorze (14) dossiers sont en préparation en attendant le traitement des dossiers restants.

#### **1.2.2 Difficultés rencontrées et mesures de mitigation**

Au niveau de la RN2, toutes les PAP n'ont pas reçu leurs indemnités principales. Ainsi pour l'appui à la vulnérabilité, il est prévu d'attendre le paiement de l'indemnité principale avant d'introduire les dossiers sur la vulnérabilité ou de réaménager l'entente des PAP concernées afin d'y inclure l'appui à la vulnérabilité.

#### **1.2.3 Perspectives**

Durant le mois de Décembre, il est prévu la finalisation des dossiers PAP vulnérables.

## 2 Construction du pont de Ndioum et de ses bretelles d'accès

### 2.1 Suivi de la mise en œuvre du PAR

#### 2.1.1 Gestion des réclamations

Quatorze (14) dossiers de réclamation ont été déposés à la Mairie et transmis lors d'une visite de courtoisie à l'équipe de la municipalité. Au niveau de l'UMO, 3 réclamations ont été enregistrées. Les résultats du traitement des dix-sept (17) réclamations sont les suivants:

- Un cas de désistement ;
- Un terrain recensé dans le PAR sous un nom différent de celui du propriétaire a été réattribué à l'ayant droit. Les 15 autres réclamations ont été traitées avec l'appui du consultant évaluateur de MCA-SN pour une meilleure appréciation.

N°	Date	Quartier	Support	Motif (énoncé du problème ou de l'information)	Actions	Résultats
1	28/07/2012	Ndioum Diéri	Lettre de réclamation reçue à la mairie	Le champ familial touché mais omis dans le PAR	Échange avec les délégués de quartier de Ndioum Walo et Darou salam de la même famille. Descente de terrain prévue avec la PAP et le géomètre	11/12/2012 dossier bouclé sur la base d'une lettre de désistement. En effet, la réclamation portait sur un terrain déjà pris en compte dans le PAR 160.013
2	02/08/2012	Ndioum Diéri	Lettre de réclamation reçue à la mairie	Terrain impacté par la voie de raccordement à la R40	Pris en compte par le géomètre, non identifié n°1	Impact non confirmé lors de la mission du géomètre
3	02/08/2012	Ndioum Walo	Lettre de réclamation reçue à la mairie	Terrain impacté par la voie de raccordement à la R40	Concession en face pris en compte par le géomètre, terrain nu à vérifier	Impact confirmé lors de la mission du géomètre : code proposé 160.023
4	02/08/2012	Ndioum Walo	Lettre de réclamation reçue à la mairie	Terrain impacté par la voie de raccordement à la R40	descente de terrain effectuée le 20/09/2012 sans trouver la PAP, Descente avec la PAP et le géomètre	Impact confirmé lors de la mission du géomètre : Code proposé 160.021
5	03/08/2012	Ndioum Walo	Lettre de réclamation reçue à la mairie	Concession impactée par la voie de raccordement à la R40	Pris en compte par le géomètre	Impact confirmé lors de la mission du géomètre : code proposé 161.012
6	03/08/2012	Ndioum Walo	Lettre de réclamation reçue à la mairie	Terrain impacté par la voie de raccordement à la R40	Pris en compte par le géomètre	Impact confirmé lors de la mission du géomètre: code proposé 160.028

N°	Date	Quartier	Support	Motif (énoncé du problème ou de l'information)	Actions	Résultats
7	03/08/2012	Ndioum Walo	Lettre de réclamation reçue à la mairie	Une partie de son bâtiment impacté par le pied de remblais mais omis	Échange avec lui pour le rassurer. Pris en compte par le géomètre	Impact confirmé lors de la mission du géomètre: code proposé 161.008
8	06/08/2012	Ndioum Walo	Lettre de réclamation reçue à la mairie	Terrain impacté par la voie de raccordement à la R40	Descente de terrain avec la PAP et le géomètre	Impact confirmé lors de la mission du géomètre : code proposé 160.022
9	06/08/2012	Ndioum Walo	Lettre de réclamation reçue à la mairie	Terrain impacté par la voie de raccordement à la R40	Pris en compte par le géomètre, non identifié n°3	Impact confirmé lors de la mission du géomètre: code proposé 161.013
10	06/08/2012	Ndioum Walo	Lettre de réclamation reçue à la mairie	Terrain impacté par la voie de raccordement à la R40	pris en compte par le géomètre	Impact confirmé lors de la mission du géomètre: code proposé 161.010
11	06/08/2012	Ndioum Walo	Lettre de réclamation reçue à la mairie	terrain impacté par la voie de raccordement à la R40	pris en compte par le géomètre	Impact confirmé lors de la mission du géomètre: code proposé 161.009
12	07/08/2012	Darou Salam	Lettre de réclamation reçue à la mairie	Concession qui risque d'être impactée par la voie de raccordement à la RN2	pris en compte par le géomètre, non identifié n°4	Impact non confirmé lors de la mission du géomètre
13	27/08/2012	Ndioum Walo	Lettre de réclamation reçue à la mairie	Terrain impacté par la voie de raccordement à la R40	Pris en compte par le géomètre	Impact confirmé lors de la mission du géomètre: code proposé 161.011
14	28/08/2012	Ndioum Walo	Lettre de réclamation reçue à la mairie	Terrain impacté par la voie de raccordement à la R40	Descente de terrain prévue avec la PAP d'abord ensuite avec le géomètre	Impact confirmé lors de la mission du géomètre: code proposé 160.025
15	07/09/2012	Ndioum Diéri	Réclamation au niveau de l'UMO	Mur de clôture impacté par la voie de raccordement à la RN2	Échange avec lui pour le rassurer. Pris en compte par le géomètre	Impact non confirmé lors de la mission du géomètre
16	17/09/2012	Ndioum Walo	Réclamation au niveau de l'UMO	Terrain impacté par la voie de raccordement à la RN2	Descente de terrain avec la PAP. Échange avec les délégués de quartier de	Rétabli dans ses droits avec la visite du géomètre sous le code 160.013

N°	Date	Quartier	Support	Motif (énoncé du problème ou de l'information)	Actions	Résultats
17	06/03/2013	Ndioum Walo	Réclamation au niveau de l'UMO	Mur de clôture et toilette risquent d'être impacté par la voie de raccordement à la RN2	Ndioum Walo et Darou Salam qui sont revenus sur l'historique des familles. Descente de terrain avec le géomètre. Pris en compte dans le PAR sous le code timp.13 Pris en compte par le géomètre non identifié n°2	Impact non confirmé lors de la mission du géomètre

Les réclamations déposées par des exploitants des terres « falos » et relatives à l'affaissement des terres et des pertes de culture dus aux travaux de l'entreprise ont été traitées. Le reprofilage des terres de la berge avec de la terre de culture est terminée et les exploitants ont reçu leur dédommagement. Toutes les autres réclamations a été traité par l'entreprise (voir le dossier fourni par l'entreprise).

## **2.1.2 Etat d'avancement de la mise en place des compensations**

Les travaux sur les bretelles d'accès du Pont de Ndioum ont affecté quatorze (14) concessions dont sept (7) prises en compte dans le PAR (avec l'éclatement de l'une des concessions en trois (3)) et sept (7) additionnelles. Tous les propriétaires concernés ont été indemnisé avec une évaluation du foncier et des impenses perdues. Cette option a permis aux PAP de reconstruire leurs infrastructures perdues avec l'accompagnement du Technicien Supérieur en Génie Civil de l'UMO.

Sur la base d'un contrat de tâcheronnat, signé entre la PAP et son maçon sous la supervision du TS en génie civil, les travaux de reconstruction des cinq (5) concessions identifiées par le PAR sont effectifs. Il en est de même pour six (6) PAP additionnelles. Cependant, l'enduit tyrolien pour la construction du mur de clôture de la PAP concession au niveau de l'OH3 payée le 11/09/2014 est à réaliser.

Une des concessions (161.003) affectées et identifiées par le PAR avait fait l'objet d'un DAO au même titre que le réaménagement du terrain multifonctionnel des jeunes de Ndioum. Pour leur reconstruction, l'entreprise SOECO a gagné le marché et a reçu de l'UMO de Ndioum, maître d'œuvre en la personne du TS en génie civil, la notification de démarrage des travaux le 28 mai 2013. Les travaux ont effectivement démarrés le 10 juin 2013 pour une durée contractuelle de trois mois.

Il était prévu, dans le PAR, de reloger durant les travaux la famille dont la concession est affectée. La PAP a choisi de recevoir de MCA-Sénégal une indemnisation en nature par la reconstruction à neuf de son bâtiment de 5 pièces et annexes (toilette, cuisine et mur de clôture). A la suite d'une concertation avec l'intéressée, une indemnité complémentaire d'un montant total de cinq cent trente mille (530 000) FCFA correspondant à quatre (4) mois de loyer en plus des frais de déménagement et de réinstallation a été allouée à la PAP. Cette indemnisation pour la réinstallation provisoire couvrait la période du 10/06/2013 au 10/10/2013. Suite au retard accusé par l'entreprise SOECO dans ses travaux, la famille a reçu une indemnité supplémentaire pour le loyer allant du 10/10/2013 au 10/01/2014.

En janvier 2014, la PAP de la concession 161.003 a réceptionné de façon provisoire sa compensation en nature, soit 3 mois après le délai contractuel.

Les travaux d'aménagement du terrain multifonctionnel a également fait l'objet d'une réception provisoire le 22/05/2014 en présence des autorités municipales de la commune et du représentant de l'entreprise.

## **2.1.3 Perspective**

La réception définitive de la concession reconstruite et du terrain multifonctionnel est attendue au mois de novembre.

## **2.2 Suivi de la mise en œuvre des mesures de réinstallation**

### **2.2.1 Etat d'avancement des activités de mise en œuvre des mesures de réinstallation**

À l'issue des investigations et recensements effectués dans l'emprise du Pont de Ndioum et de ses bretelles d'accès, lors du développement du Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) 31 PAP avec 5 concessions, 6 PAP propriétaires de parcelles de cultures de décrue et 20 PAP disposant des parcelles d'habitation non construites ont été éligibles à une compensation. Au moment de la mise en œuvre du PAR du pont de Ndioum la confirmation des PAP a permis d'apporter les modifications suivantes : l'une des 6 concessions a été subdivisée en 3 au vue des différences de propriété des ménages, soit deux(2) concessions supplémentaires.

14 PAP additionnelles dont huit (08) terrains nus et six (06) concessions ont été identifiées suite à l'implantation des bornes de délimitation de l'assiette de la bretelle Nord par MSF et SGS, Et enfin les travaux nécessaires au drainage des eaux pluviales au niveau de l'OH3 sur la bretelle Nord du Pont de Ndioum ont nécessité la prise en compte d'un(1) terrain nu et d'une (1) concession pour le caniveau et le bassin de rétention.

Au total 49 PAP dont les catégories sont ci-dessous listées ont été retenues :

- 14 concessions ;
- 6 parcelles de cultures de décrue et ;
- 29 parcelles d'habitation non construites.

## **2.2.2 Etat d'avancement des activités d'assistance / accompagnement aux PAP vulnérables**

- Activités de reconversion des PAP des « Falos »

Tous les fonds de reconversion de 05 PAP ont été mis en place par le MCA-SN.

Un atelier de formulation des micro-projets s'est tenu à Ndioum par l'équipe UMO de Ndioum dans la période du 18 au 21 mars 2014 sous la présidence du Préfet de Podor, en présence de l'adjoint au Maire de Ndioum, des différents chefs de services techniques déconcentrés et des cinq (5) PAP concernées. Les PAP Avec l'appui de l'expert en sciences sociales, des animateurs et les experts en réinstallation du MCA-SN et du PMU-Ageroute ont confirmé leur choix sur les micro-projets et les ébauches de projet finalisées. Il s'agit de cinq (5) projets :

- Deux (2) projets de décorticage et commercialisation de riz ;
- Un (1) projet d'embouche bovine ;
- Un (1) projet de bergerie : Élevage naisseur et production de béliers pour les cérémonies familiales et la tabaski ;
- Un projet de boutique de denrées alimentaires.

Ce travail a abouti :

- à la budgétisation de chaque projet ;
- à la définition des modalités de mise en œuvre ;
- à l'élaboration d'un plan d'accompagnement et de suivi des activités à financer.

Les fonds d'un coût global de **20 280 175 FCFA** destinés aux projets des cinq (5) PAP sont disponibles.

Les premiers décaissements pour la construction des infrastructures (étable, enclos, boutique et magasin de décorticage) ont été faits.

- PAP vulnérables

Dans le rapport sur la vulnérabilité datant de septembre 2014, 1 19 PAP sont éligibles au programme d'appui. Un montant total de Dix millions (10.000.000) FCFA a été prévu dans le PAR à cet effet. Il est également retenu que chaque PAP vulnérable bénéficiera d'une aide alimentaire de 300kg en riz, de l'huile, d'une moustiquaire imprégnée et un appui en fournitures scolaires pour leurs enfants.

Lors des restitutions des données sur la vulnérabilité, les PAP ont formulé leur souhait d'un rehaussement de l'aide alimentaire, notamment en riz et en huile. Cet appui de moins de 150.000 F CFA par PAP leur sera octroyé et un suivi rapproché sera fait pour s'assurer de son utilisation par les PAP.

Dix-huit (18) des dix-neuf (19) dossiers ont été transmis et la finalisation du dossier de la PAP restante est en cours. Le retard dans la constitution du dossier de cette PAP est lié à sa disparition (décès) entre la confirmation de sa vulnérabilité et la mise en œuvre. Le dossier est repris avec les héritiers légaux.

### **2.2.3 Activités en perspective**

Les activités planifiées sont :

- Un accompagnement pour les travaux de construction des infrastructures dont l'achèvement est prévu en mi-décembre au plus tard ;
- Les décaissements pour l'achat des animaux des projets d'embouche et de bergerie en début décembre 2014 avec l'appui du chef de service de l'élevage ;
- La transmission du dernier dossier de la PAP vulnérable ;
- Une session formation pour les cinq (5) PAP bénéficiaires du fond de reconversion.

## **3 Réhabilitation du lot 1 de la RN6**

Les principales activités qui font l'objet de la mise en œuvre et/ou du suivi dans le cadre de la réinstallation sont :

- La mise en œuvre du PAR, notamment en termes de gestion des réclamations, d'impacts additionnels, de mise en place des compensations en nature ;
- L'état d'avancement des mesures de réinstallation.

Les activités du Consultant Louis Berger/Ageim devant faire l'objet de suivi par le MCA sont :

### 3.1 Suivi de la mise en œuvre du PAR

#### 3.1.1 Gestion et suivi des réclamations

Le Consultant Louis Berger / Ageim (LBA) se charge de la gestion et du suivi des réclamations. Ces dernières sont enregistrées et traitées par LBA qui procède, en présence du réclamant, à des vérifications sur le terrain. Ainsi, sur le lot 1, la situation se présente comme suit :

RECLAMATIONS LIEES AU PAR				
Nbre de réclamations	Concluantes		Non concluantes	En cours de traitement
	PAP DÉJÀ DANS LA BDD	NOUVELLES PAP		
87	1	2	78	6

Les PAP déjà dans la base de données (BDD) sont des PAP qui étaient recensées et compensées par le PAR mais qui perdent de biens supplémentaires alors que les nouvelles PAP sont des impacts additionnels inhérents aux travaux.

L'importance des réclamations non concluante (78) est due à la seule volonté des riverains de la route de bénéficier des retombées du projet. Sur le terrain, avec la matérialisation des emprises de la route, cette population se rend compte que ses biens se trouvent en dehors des emprises et ne sont nullement impactées par le projet.

Les 3 cas de réclamations avérées liées au PAR ont déjà fait l'objet d'une compensation.

Quant aux réclamations liées aux travaux de l'Entreprise (dommages causés hors emprises par l'entreprise), elles sont enregistrées par le Consultant chargé de la mise en œuvre et traitées ensuite conjointement avec les représentants de l'Ingénieur et l'entreprise en plus du réclamant. Le traitement de ces réclamations a donné les résultats suivants :

RECLAMATIONS LIEES AUX TRAVAUX						
Nbre de réclamations	Concluantes	%	Non Concluantes	%	En cours de traitement	%
64	21	33 %	43	67 %	0	0 %

Toutes les réclamations liées aux travaux de l'entreprise ont été traitées et les dossiers finalisés. D'après les informations recueillies sur le terrain, l'entreprise a procédé, récemment, aux paiements des compensations de huit (8) sur dix (10). Toutefois, nous attendons les documents officiels confirmant ces paiements (demande déjà est faite à l'Ingénieur).

#### ✓ Suivi de la construction des plateformes et hangars dans les marchés hebdomadaires

Les PAP marché à réinstaller dans les plateformes sont au nombre de 27 dont 26 sur le Marché de Yarang et 1 PAP sur celui de Diattacounda. A l'heure actuelle, les travaux ont commencé.

#### 3.1.2 Suivi des enquêtes de satisfaction sur le processus de mise en place des compensations

Le consultant LBA a accusé un retard dans l'exécution des enquêtes de satisfaction auprès des PAP sur le processus de mise en place des compensations en espèces.

En effet, il était retenu que le consultant LBA et l'ONG économique ne devaient pas intervenir sur la zone du projet en même temps. Un planning d'interface a été élaboré à cet effet limitant l'intervention de LBA au 08 novembre 2014. Ce qui devrait permettre à l'ONG Economique de procéder à ses consultations individuelles.

Cependant, le consultant LBA a profité des retards de l'ONG Economique pour démarrer ses enquêtes sur le lot 1 de la RN6 le 12 novembre 2014, ce qui lui a permis de boucler bien avant l'ONG Economique.

A la date du début du mois de décembre 2014, 1602 PAP ont été enquêtées sur le lot 1 RN6. Les résultats de ces enquêtes ne sont pas encore rendus disponibles par LBA.

### 3.1.3 Difficultés rencontrées et mesures de mitigation

Dans la gestion et le suivi des réclamations et dans la mise en place des compensations en nature, les difficultés suivantes ont été rencontrées par le consultant de la mise en œuvre des PAR :

- des lenteurs de l'entrepreneur dans le paiement des compensations aux personnes impactées en dehors des emprises ;
- Des lenteurs dans l'aménagement des plateformes pour la réinstallation des PAP marché compensées en nature.

Toutefois, des mesures de mitigation de ces difficultés ont été adoptées. Il s'agit, notamment :

- Du rappel du MCA-SN à l'Entrepreneur à plus de célérité dans le paiement des compensations ; sous la menace que le MCA-SN paye directement les personnes impactées ;
- Du suivi et de la vérification de conformités, par la commission de gestion des réclamations, entre le barème appliqué par l'Entrepreneur et de celui du PAR ;
- Des correspondances adressées par le MCA-SN à l'Entrepreneur pour la diligence dans l'aménagement des plateformes.

#### 3.1.4 Activités en perspective

- L'enregistrement, traitement et suivi des réclamations jusqu'à la fin des travaux ;
- Le traitement et le suivi des réclamations en cours ;
- Traitement dossiers des PAP recensées dans les aires de stationnement et exutoires ;
- Le suivi du déplacement du réseau électrique basse tension (entre le PK 25 et 116) ;
- Le suivi des paiements des compensations.

### 3.2 Suivi des mesures de réinstallation

#### 3.2.1 Programme de restauration des moyens de production agricole

Les activités programmées par l'ONG agricole pour le mois d'octobre 2014 étaient les suivantes :

- La poursuite des consultations individuelles des PAP agricoles et dépôt du rapport sur les consultations individuelles Indice 1 ;
- La confirmation des sites devant abriter les blocs maraichers ;
- La localisation et mesure des distances entre les villages et les sites ;
- L'administration des fiches de collectes de données relatives à la confirmation des superficies des terrains cédés, la qualité de l'eau dans ces sites et la nappe phréatique (miocène éocène) entre autres ;
- La finalisation des spécifications techniques pour les aménagements.

A ce jour, l'ensemble des sites ont été confirmés, sauf le site de Agnack Petit, du fait de son éloignement (environ 3 km) par rapport au village de résidence des PAP, a été changé. Le nouveau site se trouve à 1 km du village, ce qui a motivé les PAP a participé au programme agricole.

En outre, les consultations individuelles ont été bouclées et donnent les résultats suivants :

- 897 sur les 1235, soit 72.63 % ont opté pour le programme agricole ;
- 337 des PAP agricoles, soit 27.28 % ont opté pour le programme économique ;
- 01 PAP n'a effectué aucun choix, soit 0.08 % ;
- 35 PAP n'ont pu être enquêtées pour diverses raisons.

Au total, le croisement entre les résultats des consultations publiques et la confirmation des sites montrent que le besoin en termes de superficies est le 39,158 ha portant sur 46 sites répartis comme suit :

Concernant les spécifications techniques relatives au marché des travaux d'aménagement des blocs maraichers, l'ONG a produit une version révisé qui a servi à l'élaboration du dossier d'appel d'offre que le MCA-SN compte lancer avant la fin décembre 2014.

#### 3.2.2 Programmes de réhabilitation économique et de renforcement des capacités des PAP

Le suivi des activités de l'ONG Economique a surtout porté sur la revue du rapport de démarrage Indice 2 et le pré-test du questionnaire.

En effet, le mois d'octobres 2014 a été marqué par les activités suivantes :

- **Elaboration et soumission du rapport de démarrage**

Premier livrable de l'ONG Economique, le rapport de démarrage présente la méthodologie, l'approche, la démarche et les ressources que l'ONG compte mettre œuvre pour l'exécution de son mandat. Ce livrable prend en compte les aspects de mobilisation, de communication, d'évaluation des besoins de formation et d'information, d'alphabétisation, d'appui aux microprojets et AGR, de suivi évaluation, d'assurance qualité et de prise en compte de la question genre dans le programme. C'est le premier document qui permettra au MCA-SN et au groupement RAD/ HOPE'87 de s'accorder sur la feuille de route pour la mise en œuvre des activités du projet dans les conditions et délais impartis. Ce rapport a été approuvé par le MCA-SN dans sa version indice 2.

- **Elaboration du rapport sur les modèles de diagnostic**

Il faut souligner que le contenu de ce rapport a été déjà présenté dans le rapport de démarrage. Il s'agit d'une compilation des outils devant servir aux différents diagnostics (consultation individuelles des PAP, consultations communautaires, élaboration du profil CAPE des futurs entrepreneurs, le canevas des DSP, etc.) afin d'aboutir à une évaluation des besoins en formation et en microprojets des PAP. Lors de sa préparation, le MCA-SN avait effectué une mission en compagnie de son consultant CEFÉ qui a travaillé pendant 03 jours avec l'ONG Economique en vue de partager ses préoccupations et sa vision de la démarche à suivre. Il en était de même avec le Consultant Economiste mobilisé par le MCA-SN. Ce rapport a été ainsi finalisé et soumis à MCA-SN qui l'a approuvé.

- **Sélection, recrutement et formation de vingt animateurs**

Pour les besoins des consultations économiques, l'ONG a procédé au recrutement d'animateurs. Ces animateurs ont suivi une formation de 03 jours sur le questionnaire destiné aux PAP économiques. Ces journées de formation ont permis de former et de préparer les animateurs et animatrices sur l'outil de consultation des PAP en vue d'une meilleure compréhension des questions contenues dans le questionnaire.

- **Organisation d'un CDD et de CLD**

Elle va permettre d'informer et de sensibiliser les autorités administratives, locales et coutumières sur le programme économique, la population cible, les objectifs et les activités à réaliser afin de leur permettre d'avoir une meilleure compréhension du programme.

- **Revue et finalisation du planning des consultations individuelles**

L'élaboration d'un planning des consultations individuelles permet d'avoir une meilleure lisibilité sur l'intervention des animateurs, des zones et de la durée d'intervention.

- **Pré-test du questionnaire de consultations individuelles**

Deux séances de pré-tests du questionnaire ont été tenues par l'ONG dont l'une en présence de MCA-SN accompagné de son Consultant Economique. A l'issue de la dernière séance tenue le mercredi 29 Octobre 2014 à Ziguinchor, les animateurs ont été remis à niveau notamment sur le contexte des programmes et les outils de collectes tels que la fiche de collecte.

En termes d'état d'avancement des consultations, les consultations individuelles sont à un état d'avancement satisfaisant.

Un total de 741 PAP a été consulté, soit 442 PAP économiques et 299 PAP agricoles ayant choisi l'option économique.

Il reste 96 PAP à consulter et cela résulte du fait la plupart des PAP économiques sont des marchands ambulants que l'ONG n'arrive pas à localiser où qui sont en voyage.

### **3.2.3 Difficultés rencontrées par les ONG et mesures de mitigation**

Concernant le programme agricole, certaines difficultés ont été enregistrées.

En effet, lors de la délimitation des terres pour l'estimation des superficies devant abriter les blocs maraîchers, certains propriétaires terriens ont posé des conditions notamment leur intégration dans les blocs. N'ayant pas de réponse en son temps, les activités ont été suspendues pour étudier cette condition et apporter des solutions.

Après en avoir échangé avec le MCC lors de sa mission de septembre 2014, une réunion a été convoquée par le Directeur ESA de MCA-SN pour statuer sur la question. Le résultat est l'acceptation de la condition et l'intégration des propriétaires de ces terres dans le lot des bénéficiaires des blocs maraîchers. Les propriétaires cédant la totalité de l'espace occupé par le bloc disposeront de 25 % des superficies.

En outre, des difficultés se rapportant à un manque d'organisation et de moyens sont devenues récurrentes au niveau de l'ONG agricole.

L'expert BDD a démissionné, laissant ainsi un vide quant à la poursuite la coordination de l'exploitation des résultats des consultations publiques.

Des problèmes de contrôle qualité ont été également relevés, notamment du fait de l'absence pendant quelques semaines de la personne dédiée à cette tâche.

Ainsi, plusieurs missions de terrain conjointes MCA-SN et ONG ont été organisées pour accompagner l'ONG dans sa revue qualité des données d'enquêtes et la finalisation de la BDD.

A la date actuelle, un autre expert en BDD a été mobilisé par l'ONG en plus d'un Expert social qui se charge de la rédaction du rapport de consultations publiques.

### 3.2.4 Activités en perspective

Les principales activités de l'ONG Agricole en vue sont :

- La finalisation et la soumission du rapport sur les consultations individuelles ;
- La finalisation et la soumission du rapport de confirmation des sites ;
- La finalisation du design et des spécifications des aménagements sur les blocs maraichers (ex : nombre de blocs, superficie des blocs, etc.) en vue de permettre au MCA-SN de préparer et lancer l'APD ;
- La finalisation des spécifications techniques portant sur les pompes solaires. A ce niveau, il faut souligner que ces spécifications sont bouclées mais l'ONG attend le lancement de l'APD sur les aménagements.

S'agissant de l'ONG économique, les perspectives sont essentiellement marquées par :

- La finalisation et la soumission du rapport sur les consultations individuelles ;
- Le démarrage des activités d'alphabétisation dès lors que les moniteurs et alphabétiseurs seront mobilisés à compter le 05 décembre 2014.

## 4 Réhabilitation du lot 2 de la RN6

### 4.1 Suivi de la mise en œuvre du PAR

Après le paiement des compensations en espèces aux PAP suivi de la libération des emprises, la mise en œuvre du PAR du lot 2 est désormais entrée dans la phase de la gestion des réclamations et du suivi de la mise en place des compensations en nature.

#### 4.1.1 Gestion des réclamations

Deux types de réclamations sont identifiées durant la mise en œuvre du PAR :

- Les réclamations relatives au PAR (omission et impacts supplémentaires)
- Les réclamations liées à des impacts hors emprises (de la responsabilité de l'entreprise)

Les réclamations enregistrées et traitées par l'équipe PAR sont présentées dans le tableau ci-après :

Total Réclamation enregistrées	RECLAMATIONS							Personnes impactées par les travaux
	Réclamations relatives au PAR					Réclamations relatives aux travaux hors emprises		
	Nbre de réclamation s PAR	Concluantes		Non Concluantes	En cours de traitement	Nbre de réclamation	Concluante s	
		PAP DE LA BDD	Nouvelles PAP					
26	5	0	3	2	0	21	21	159

#### Réclamations relatives au PAR

Sur les 26 réclamations enregistrées, 05 concernent le PAR dont 3 concluantes et 2 non concluantes. Les réclamations concluantes sont celles d'une PAP omise lors de l'élaboration du PAR et de 02 PAP propriétaires de biens dans les zones d'emprunt (carrières) nouvellement intégrées dans le projet. Ces 03 PAP ont été finalement intégrées dans la BDD. La constitution de leur dossier est en cours. Par contre, les 02 réclamations non concluantes sont dues à des erreurs d'appréciation des emprises par les propriétaires des biens qui ne sont pas affectés.

#### ✓ Réclamations dues à des impacts hors emprises

Il s'agit des réclamations portant sur la destruction des biens en dehors des emprises de la route. Dans l'exécution des travaux, l'entreprise déborde par moment et empiète sur les propriétés en dehors de l'emprise. Les personnes ainsi impactées portent leur réclamation auprès du bureau de mise en œuvre du PAR qui procède à des vérifications et à l'évaluation des préjudices causées à ces

personnes. Ces visites conjointes (Ingénieur, Entrepreneur et Equipe PAR) sont sanctionnées par un PV qui situe les responsabilités de l'entreprise.

A la lumière du tableau ci-dessus, 21 réclamations ont été enregistrées. Elles sont toutes concluantes et relèvent de la responsabilité de l'Entreprise.

Les évaluations, faites conformément aux barèmes du PAR, et les dossiers complets ont été transmises à l'entreprise. Cependant, aucune des personnes impactées n'est encore compensée par l'Entrepreneur et ceci malgré les multiples relances de l'équipe PAR et de l'Ingénieur (voir la lettre N°PM 218/contrôle/lot 2/682 MZ/2014

#### **4.1.2 Etat d'avancement de la mise en place des compensations en nature**

130 PAP du marché de Saré Yoba Diéga sont concernées par la compensation en nature qui est leur réinstallation sur la plateforme qui sera aménagée par l'entreprise. Parmi ces PAP, 123 ont signé leur entente individuelle et 7 PAP restent toujours introuvables.

Les travaux d'aménagement de cette plateforme ont timidement démarré.

#### **4.1.3 Suivi des enquêtes de satisfaction sur le processus de mise en place des compensations**

Sur le lot 2, l'enquête a démarré le 30 octobre 2014 et vient d'être bouclée.

Les résultats de ces enquêtes ne sont pas encore rendus disponibles par LBA.

#### **4.1.4 Mise en place des compensations additionnelles et appui au démarrage des microprojets des PAP éligibles à la vulnérabilité**

A l'issue des paiements des compensations pour les pertes directes causées par le projet, le MCC a procédé à l'évaluation des PAR et a recommandé au MCA-SN d'harmoniser les barèmes sur le foncier pour les lots 2 et 3 de la RN6 avec ceux utilisés au niveau du lot 1 de la RN6 établis sur la base au décret n° 2010-439 du 6 avril 2010.

De même, MCC a demandé que les pertes sur les déviations le long de la RN6 soient considérées comme des pertes définitives et que les PAP concernées en soient compensées en conséquence. Ces deux nouvelles dispositions auront pour incidences des compensations complémentaires destinées à environ 574 PAP sur l'ensemble des lots routiers de la RN6.

Au total, sur le lot 2 de la RN6 ce sont environ 468 PAP qui seront concernées par ces nouveaux paiements d'ici la fin du Compact aux fins de s'assurer de l'effectivité et l'efficacité des mesures d'appui.

Ainsi, le MCA-SN est en train de recruter un Consultant pour assurer la mise en place des compensations des compensations complémentaires et l'appui au démarrage des microprojets des PAP vulnérables

#### **4.1.5 Difficultés rencontrées et mesures de mitigation**

Les principales difficultés notées durant la mise en œuvre du PAR peuvent être résumées comme suit :

- Le retard dans le paiement des compensations dues aux personnes impactées par l'entreprise ;
- Le retard dans la mise à disposition de la plateforme du marché de Saré Yoba. En effet, l'aménagement de cette plateforme n'a démarré que récemment par la canalisation alors que le site a été mis à la disposition de l'entreprise depuis avril 2014 ;

Dans l'optique d'accélérer le paiement, l'équipe PAR a mis l'accent sur le renforcement de la communication avec les différentes parties prenantes du projet. A l'endroit des PAP, des séances d'information ont été tenues pour :

- Rassurer les propriétaires de biens affectés par les travaux ;
- Informer régulièrement les PAP marché de Saré Yoba Diéga de l'état d'avancement des travaux d'aménagement ;
- Attirer l'attention du MCA-SN sur les risques liés au non-paiement des impacts hors emprises.

#### **4.1.6 Activités en perspective**

Les principales activités de mise en œuvre du PAR du lot 2 pour le prochain mois sont :

- La poursuite de l'enregistrement et la gestion des réclamations. Les réclamations sont enregistrées et traitées au fur et à mesure qu'avancent les travaux ;
- Le suivi de la mise à disposition des compensations en nature (PAP marché). L'équipe PAR suit de très près l'avancement des travaux d'aménagement de la plateforme et rend compte régulièrement aux PAP marché

#### 4.2 Suivi de la mise en œuvre des mesures de réinstallation des groupes vulnérables

Les PAP vulnérables du lot 2 bénéficieront d'un accompagnement dans l'identification et la constitution des dossiers pour le financement de leur microprojet.

Le Consultant est appelé à accompagner ces PAP dans la formulation de leur demande de financement, notamment en les appuyant dans la constitution des dossiers. Les éléments constitutifs de ces dossiers tels que MCA-SN l'a recommandé sont :

- ✓ une entente individuelle (le modèle a été validé) ;
- ✓ la fiche PAP et ;
- ✓ le document de micro projet (le canevas a été validé).

Cependant, le consultant tarde à produire les éléments suivants :

- ✓ les documents de projets validés avec la PAP ;
- ✓ le plan de formation spécifique des PAP vulnérables ;
- ✓ le personnel dédié à l'identification et au suivi des demandes de projets ;
- ✓ le planning des activités d'accompagnement des PAP vulnérables.

### 5 Réhabilitation du lot 3 de la RN6

#### 5.1 Suivi de la mise en œuvre du PAR

Après le paiement des compensations en espèces aux PAP suivi de la libération des emprises, la mise en œuvre du PAR du lot 2 est désormais entrée dans la phase de la gestion des réclamations et du suivi de la mise en place des compensations en nature.

##### 5.1.1 Gestion des réclamations

Deux types de réclamations sont identifiées durant la mise en œuvre du PAR :

- Les réclamations relatives au PAR (omission et impacts supplémentaires) ;
- Les réclamations liées à des impacts hors emprises (de la responsabilité de l'entreprise)

Les réclamations enregistrées et traitées par l'équipe PAR sont présentées dans le tableau ci-après :

Total Réclamation enregistrée s	RECLAMATIONS							Personnes impactées par les travaux
	RECLAMATIONS RELATIVES AU PAR					Réclamations relatives aux travaux hors emprises		
	Nbre de réclamation s PAR	Concluantes		Non Concluantes	En cours de traitement	Nbre de réclamation	Concluante s	
		PAP DE LA BDD	NOUVEL LES PAP					
9	2	0	0	2	0	7	7	119

##### ✓ Réclamations relatives au PAR

Sur les 9 réclamations enregistrées, 2 concernent le PAR. Cependant, ces 2, après vérification sur le terrain, il s'est avéré que ces réclamations n'étaient pas fondées.

##### ✓ Réclamations dues à des impacts hors emprises

Il s'agit des réclamations portant sur la destruction des biens en dehors des emprises de la route. Dans l'exécution des travaux, l'entreprise déborde par moment et empiète sur les propriétés en dehors de l'emprise. Ce qui crée de nouvelles impenses. Les personnes impactées portent leur réclamation auprès du bureau de mise en œuvre du PAR qui procède à des vérifications et à l'évaluation des préjudices causées à ces personnes. Ces visites conjointes (Ingénieur, Entrepreneur et Equipe PAR) sont sanctionnées par un PV qui situe les responsabilités de l'entreprise.

A la lumière du tableau ci-dessus, 7 réclamations ont été enregistrées. Elles sont toutes concluantes et relèvent de la responsabilité de l'Entreprise.

Les évaluations ont été faites conformément aux barèmes du PAR et la constitution des dossiers est en cours.

S'agissant des impacts inhérents aux élagages d'arbres fruitiers, en fleur ou en fruit, par l'entreprise durant les travaux, au total, 119 Personnes Impactées ont été identifiées par la commission d'évaluation constituée pour cet effet. Les dossiers sont constitués et transmis à l'entreprise et à ce jour les biens de 58 personnes impactées sont compensés.

##### 5.1.2 Etat d'avancement de la mise en place des compensations en nature

175 PAP des 6 marchés du lot 3 sont concernées par la compensation en nature qui est leur réinstallation sur les plateformes qui seront aménagées par l'entreprise.

Contrairement aux autres lots de la RN6, les travaux sur les marchés hebdomadaires sont très bien avancés, excepté les plateformes du marché de Diabo où un besoin d'acquisition de 02 concessions a été récemment noté. Le processus d'évaluation et de compensation est en cours d'approfondissement.

#### **5.1.3 Suivi des enquêtes de satisfaction sur le processus de mise en place des compensations**

Sur le lot 3, l'enquête a démarré le 30 octobre 2014 et vient d'être bouclée. Les résultats de ces enquêtes ne sont pas encore rendus disponibles par LBA.

#### **5.1.4 Mise en place des compensations additionnelles et appui au démarrage des microprojets des PAP éligibles à la vulnérabilité**

A l'issue des paiements des compensations pour les pertes directes causées par le projet, le MCC a procédé à l'évaluation des PAR et a recommandé au MCA-SN d'harmoniser les barèmes sur le foncier pour les lots 2 et 3 de la RN6 avec ceux utilisés au niveau du lot 1 de la RN6 établis sur la base au décret n° 2010-439 du 6 avril 2010.

De même, MCC a demandé que les pertes sur les déviations le long de la RN6 soient considérées comme des pertes définitives et que les PAP concernées en soient compensées en conséquence. Ces deux nouvelles dispositions auront pour incidences des compensations complémentaires destinées à environ 574 PAP sur l'ensemble des lots routiers de la RN6.

Au total, sur le lot 2 de la RN6 ce sont environ 238 PAP qui seront concernées par ces nouveaux paiements d'ici la fin du Compact aux fins de s'assurer de l'effectivité et l'efficacité des mesures d'appui.

Ainsi, le MCA-SN est entrain de recruter un Consultant pour assurer la mise en place des compensations des compensations complémentaires et l'appui au démarrage des microprojets des PAP vulnérables

#### **5.1.5 Difficultés rencontrées et mesures de mitigation**

Les principales difficultés notées sur ce lot peuvent être résumées comme suit :

- Le retard dans le paiement des compensations liées aux élagages d'arbres. Depuis la signature des premiers protocoles entre l'entrepreneur et les propriétaires des biens impactés, en avril 2014, seules 58 PAP sur les 119 n'ont été payées en août 2014.
- Le retard dans la finalisation des travaux sur les plateformes des marchés de Témento, Saré Sara, Sara Sandiong et Bagadadji.

Pour mitiger l'impact de ces difficultés sur le projet, l'équipe PAR a mis l'accent sur le renforcement de la communication avec les différentes parties prenantes du projet. A l'endroit des PAP, des séances d'information ont été tenues pour :

- Rassurer les propriétaires de biens impactés qu'elles recevront les compensations à l'image de toutes les autres PAP compensées.
- Attirer l'attention du MCA sur les risques liés au non-paiement des impacts hors emprises

#### **5.1.6 Activités en perspective**

Les principales activités en vue :

- La poursuite de la gestion des réclamations. Les réclamations sont enregistrées et traitées au fur et à mesure qu'avancent les travaux ;
- Le suivi de la mise à disposition des compensations en nature (PAP marché). L'équipe PAR suit de très près l'avancement des travaux d'aménagement de la plateforme et rend compte régulièrement aux PAP marché ;
- La réception du rapport d'enquêtes de satisfaction des PAP et de l'utilisation des compensations.

#### **5.2 Suivi de la mise en œuvre des mesures de réinstallation des groupes vulnérables**

Dans le rapport sur la vulnérabilité des PAP, de septembre 2014, le Consultant faisait état de 76 PAP vulnérables sur le lot 3. Ces PAP bénéficieront d'un accompagnement dans l'identification et la constitution des dossiers pour le financement de leur microprojet.

Le consultant est appelé à accompagner ces PAP dans la formulation de leur demande de financement, notamment en les appuyant dans la constitution des dossiers. Les éléments constitutifs de ces dossiers tels que MCA-SN l'a recommandé sont :

- ✓ une entente individuelle (le modèle a été validé) ;
- ✓ la fiche PAP et ;

- ✓ le document de micro projet (le canevas a été validé) ;
- Cependant, le consultant ~~tarde à produire les~~ éléments suivants :
- ✓ les documents de projets validés avec la PAP ;
  - ✓ le plan de formation spécifique des PAP vulnérables ;
  - ✓ le personnel dédié à l'identification et au suivi des demandes de projets ;
  - ✓ le planning des activités d'accompagnement des PAP vulnérables.

## **6 Construction du pont de Kolda**

### **6.1 Suivi de la mise en œuvre du PAR**

Les activités de mise en œuvre du PAR tournent essentiellement autour du suivi de la construction des sites de réinstallation et de la finalisation du rapport sur la vulnérabilité Indice 2.

#### **6.1.1 Gestion des réclamations**

À ce jour, 02 réclamations ont été enregistrées par l'Unité de Mise en Œuvre (UMO) du PAR de Kolda. Elles ont été faites par les PAP 240.006 et 240.053 et portent toutes sur des changements d'option de compensation de compensation.

En effet, le PAR indique que ces deux PAP qui ont perdu chacune une parcelle à usage d'habitation et avaient opté pour une compensation en nature. Cependant, durant la mise en œuvre du PAR, ces PAP ont soutenu avoir opté pour une compensation en numéraire.

Après examen des dossiers, la demande de ces PAP a été acceptée d'autant plus qu'aucun document n'a permis de prouver le choix de ces PAP durant le développement du PAR.

Les deux PAP ont reçu l'intégralité de leur compensation en espèces et ont libéré les emprises qu'elles occupaient.

#### **6.1.2 Etat d'avancement de la mise en œuvre du PAR du pont**

Le retard des travaux de construction des sites de réinstallation a eu un impact négatif dans le déroulement du PAR du pont. En plus des conséquences sur la réinstallation des PAP, cette situation a obligé le MCA-SN à prendre en charge des compensations supplémentaires (pertes de revenus et frais de déplacement) pour la libération des emprises du pont afin de permettre à l'entreprise en charge des travaux du pont de démarrer. Ces compensations supplémentaires ont porté sur le versement de trois (3) mois de pertes de revenus et de frais de déplacement.

En dépit de ces compensations additionnelles payées en décembre 2013 aucun des sites de réinstallation n'est encore prêt. Les travaux sur ces sites devraient être bouclés en octobre 2013, soit treize (13) mois de retard.

Si certaines PAP, en attente de la mise en disposition de la compensation en nature, ont pu louer des structures pour continuer d'exercer leurs activités, d'autres par contre ont quitté la ville.

#### **6.1.3 Difficultés rencontrées et mesures de mitigation**

Les principales difficultés rencontrées durant la mise en œuvre du pont de Kolda sont :

- des empiétements notés sur le site de réinstallation des commerçants et celui des artisans ;
- Le retard dans la livraison des sites.

Cependant, pour minimiser l'impact de ces difficultés sur les activités des PAP, des stratégies de mitigation ont été mises en œuvre telles que présentées dans le tableau ci-après :

Sites de réinstallation	Nature du risque	Incidence du risque sur le Projet	Stratégie de minimalisation
Site des commerçants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Empiètement du site dans trois exploitations maraichères en bordure du fleuve (versant Est)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en charge de compensations supplémentaires</li> </ul>	Modifications techniques du Projet portant sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La suppression de la voie d'accès du versant Est du site</li> <li>• Le déplacement de l'axe du dalot de franchissement.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retard dans le démarrage des travaux du site (à cause du respect du principe de la compensation préalable)</li> <li>• Risque d'exposition à la vulnérabilité pour les trois femmes exploitantes</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retard des travaux du site de réinstallation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retard dans la libération des emprises du pont</li> <li>• Réclamation de l'entreprise en charge des travaux du pont.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Paiement aux commerçants de trois mois de pertes de revenus supplémentaires et de frais de déplacement.</li> <li>• Appui à la réinstallation provisoire</li> </ul>
Site des artisans	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Empiètement de l'entrée du site par deux ateliers de menuiserie métallique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retard dans le démarrage des travaux du site (à cause du respect du principe de la compensation préalable)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Paiement aux deux propriétaires de trois mois de pertes de revenus et de frais de déplacement.</li> <li>• Réinstallation des propriétaires dans le village artisanal</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retard des travaux du site de réinstallation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retard dans la libération des emprises du pont</li> <li>• Réclamation de l'entreprise en charge des travaux du pont.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Paiement aux artisans de trois mois de pertes de revenus supplémentaires et de frais de déplacement.</li> <li>• Appui à la réinstallation provisoire dans le village artisanal.</li> </ul>

### 6.1.4 Activités en perspective

Les principales activités prévues pour le mois de novembre 2014 sont :

- La finalisation des travaux sur les sites de réinstallation ;
- Le démarrage des enquêtes de satisfaction des PAP et sur l'utilisation des compensations financières ;
- La préparation des documents de transfert des structures de remplacement aux PAP ;
- La formation de l'équipe UMO sur la gestion et le suivi des micro-projets.

Activités prévues	Période	commentaires
Finalisation des travaux sur les sites de réinstallation	Courant novembre 2014	Suite à la sommation pour reprise des travaux transmise à l'entreprise le 28/10/2014, cette dernière s'est engagée à terminer les travaux sur les sites des artisans et celui des commerçants au plus tard le 25/11/2014. La finalisation des travaux sur le site des taxis clando est désormais confiée à Isolux.
Démarrage des enquêtes de satisfaction des PAP et sur l'utilisation des compensations financières	Du 25 au 28 novembre 2014	Les enquêtes avec l'appui et sous la supervision de l'expert en réinstallation du PMU AGEROUTE.
Préparation des documents de transfert des structures de remplacement aux PAP	Du 15 au 30 novembre 2014	Dans la perspective de la réception des sites de réinstallation des commerçants et des artisans, des rencontres seront organisées avec les différentes parties prenantes (PAP, Mairie et autorités administratives) en vue d'échanger sur les documents de transferts des structures aux PAP. L'équipe Sociale et Genre de MCA-S devra participer pleinement à cette activité.
Formation de l'équipe UMO sur la gestion et le suivi des micro-projets	A partir du 1 <sup>er</sup> décembre 2014	Cette formation sera animée par le consultant CEFE de MCA avec la participation de l'Expert en réinstallation du PMU AGEROUTE et de l'Expert Social et Genre de la zone Sud

### 6.2 Suivi de la mise en œuvre des mesures de réinstallation

Du fait de l'indisponibilité des sites, les PAP ne sont pas encore réinstallées. En attendant, les activités d'accompagnement pour la mise en œuvre des mesures d'assistance aux PAP vulnérables vont démarrer ce mois-ci.

Le rapport sur la vulnérabilité des PAP du pont de Kolda a été déposé au mois de septembre 2014. L'UMO attend toujours les commentaires du MCC sur ce document. Cependant, au vu des orientations de la Direction ESA sur les procédures d'éligibilité des PAP vulnérables à la subvention des micro-projets, l'équipe de l'UMO, attend juste de bénéficier d'une formation en gestion et suivi des micro-projets pour démarrer l'accompagnement des PAP vulnérables.

Les principales activités prévues dans le cadre de l'accompagnement des PAP vulnérables sont les suivantes :

- la formation de l'équipe de l'UMO prévue à partir du 1er décembre 2014 ;
- l'appui des PAP vulnérables à l'identification de micro-projets ;
- l'appui des PAP vulnérables à la constitution des dossiers de micro-projet ;
- l'identification des besoins de formation spécifique des PAP vulnérables ;
- l'identification des formateurs clés pour les PAP vulnérables ;
- l'appui à l'organisation des formations spécifiques destinées aux PAP vulnérables.

### 2.2.8 Santé et Sécurité

- La dernière mission ESA réalisée sur le lot 1 de la RN6 montre une amélioration par rapport aux aspects HSS, cependant des améliorations restent à faire pour le port des EPI, la signalisation au droit des ouvrages hydrauliques et la désignation d'un relais HSS pour le sous-traitant EBTR qui est responsable de la section PK 50 – PK 7 ;
- L'entrepreneur a finalement procédé à la mobilisation de l'infirmière au niveau de la base de Niaguis de même que la dotation en équipements médicaux ;

- L'exploitation de la centrale d'enrobé n'a toujours pas démarré, cependant l'entrepreneur a soumis un document sur la gestion des risques qui est en cours d'analyse ;
- L'opérateur MECHEM a terminé les activités de déminage convenues à date dans le cadre du protocole d'accord avec le CNAMS ;
- Comme sur le lot 1, une nette amélioration a été notée sur le lot 2 durant la dernière mission avec quelques écarts que l'entrepreneur devrait corriger dans les meilleurs délais. Ainsi par rapport au plan d'évacuation, deux séances de sensibilisation ont été déjà réalisées avec l'ensemble du personnel de même que l'exercice de simulation ;
- L'inspection des engins et camions est également en cours ;
- Sur le lot 3, l'entrepreneur rencontre d'énormes difficultés depuis un certain temps pour la prise en compte des différentes recommandations faites par l'ingénieur, le MO et le bailleur ;
- Les principaux manquements sont :
  - Le port des EPI avec les cinq sous-traitants avec lesquels l'entrepreneur a contracté pour la mise en œuvre des travaux d'assainissement,
  - La signalisation temporaire de chantier qui n'est pas conforme,
  - La mise en œuvre des caniveaux dont le phasage reste à améliorer afin de minimiser les impacts négatifs sur les riverains,
  - Le rangement au niveau des postes de travail de la centrale d'enrobage...
- Sur le pont de Kolda, les travaux de ferrailage du tablier se poursuivent et l'Entrepreneur semble maîtriser les risques liés à la réalisation des différentes tâches.

Les non-conformités du projet de réhabilitation des routes sont renseignées dans les tableaux ci-dessous)

PROPRIETAIRE	Pont de Ndioum	RN2	Lot 1 RN6	Lot 2 RN6	Lot 3 RN6	Pont Kolda
QUALITE	13	18	45	43	20	18
SECURITE	14	8	10	17	13	5
ENVIRONNEMENT	5	6	10	28	10	12
GENRE	0	0	9	6	8	4
AUTRES	0	0	0	0	0	0

PROPRIETAIRE	Pont de Ndioum	RN2	Lot 1 RN6	Lot 2 RN6	Lot 3 RN6	Pont Kolda
EN COURS	0	3	22	12	13	0
FERMEES DANS LE MOIS	0	2	5	5	7	1
FERMEES DEPUIS LE DEBUT	32	29	51	81	38	37

### 2.2.9 Aspects Genre et Social

- Au niveau de la zone Nord (RN2 et Pont de Ndioum), les activités ont porté essentiellement sur le suivi de la prise en compte des Traités Internationaux de Personnes (TIP). Par ailleurs, des données relatives au personnel de l'entreprise ont été collectées : L'effectif total du personnel est passé à **552** et se répartit comme suit : Encadrement **21** (dont deux femmes) ; Personnel muté **180**, main d'œuvre spécialisée SOSETER **145** ; main d'œuvre locale **206**. L'effectif total des femmes au niveau de l'Entreprise s'élève à **24** ;
- En termes de communication pendant les travaux, les activités de communication et de sensibilisation liées aux travaux se sont globalement bien déroulées dans les communautés rurales de Guédé et de Ndiayène Pendao avec un total de **1 826** personnes sensibilisées (voir rapport d'activités ICE) ;
- Concernant les mesures d'accompagnement Social/Genre, les groupements des femmes des collectivités locales de Richard-Toll, Dagana, Bokhol, Fanaye, Ndiayène Pendao, Gamadj Saré, Ndioum et Guédé ont été formés en dynamique organisationnelle, genre et foncier. Les formations ont eu lieu sous forme d'ateliers et ont duré 4 jours pour chaque collectivité concernée. Chaque groupement a présenté 4 membres de son bureau. Au total, **272** femmes ont été formées dans les domaines cités ci-dessus ;
- S'agissant de la gestion des plaintes et doléances des populations locales, les solutions proposées par l'Entreprise et validées par l'Ingénieur pour la gestion des plaintes émises ont été,

pour l'essentiel, exécutées. D'autres plaintes reçues récemment notamment à Thillé et sont en train d'être étudiées. .

- En termes de perspectives, les activités essentiellement à suivre sont : la sensibilisation sur le sida et l'implantation concertée a été faite avec les populations d'Amoura particulièrement les femmes pour la tannerie qui est prévue pour leur village ;
- Dans la zone Sud, l'état d'avancement des activités Genre et Social a été marquée par la révision des activités proposées dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions sociales des entreprises (PAS), d'en déterminer le budget et de prioriser les activités y afférentes. En attendant que l'Ingénieur statue sur les économies réalisées dans chaque lot les activités retenues seront partagées en interne, comme recommandé par la Direction avant de se prononcer définitivement ;
- Concernant le programme de sensibilisation, les entreprises sont actuellement en négociation avec les ONGs sur la base de la révision des montants proposés par MCA-Sénégal ;
- Les perspectives portent essentiellement sur les tâches suivantes :
  - Procéder dans les meilleurs délais au financement des PAS ;
  - Régularisation les contrats des femmes travailleuses ;
  - Régularisation des salaires des femmes porte-drapeaux ;
  - Respecter des normes de sécurité à travers le port des EPI, par les femmes ;
  - Veiller au respect des droits des PAP déplacés ;
  - Organisation des PAP du pont de Kolda en GIE, afin de faire face aux obligations de la maintenance du site et des charges y afférentes ;
  - Accélération du recrutement de l'infirmière de la base de NIAGUIS, avec le concours des autorités sanitaires de la région ;
  - Suivi/Monitoring des recommandations des missions, à travers des visites régulières sur le terrain ;
  - Renforcement des activités de sensibilisation des populations sur différentes thématiques.